

Rapport Annuel 2020



TABLE DES MATIÈRES

- 4**__ **Organes de l'AMFI**
- 5**__ **Rapport du Conseil d'administration**
- 7**__ **Rapport du Comité des crédits**
- 8**__ **Rapport du Comité d'investissements**
- 9**__ **Principaux résultats de l'année 2020**
- 15**__ **Etats financiers**
- 16**__ **I - AMFI -**
Etat combiné de
la situation financière
au 31 décembre
- 17**__ **II - AMFI -**
Etat combiné de
la performance financière
au 31 décembre
- 18**__ **III - AMFI -**
Tableau des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 décembre
- 19**__ **IV - AMFI -**
État des variations de l'actif net
pour l'exercice clos le 31 décembre
- 20**__ **V - La Mutuelle -**
Etat de la situation financière
pour le fonds en CHF
au 31 décembre
- 21**__ **VI - La Mutuelle -**
Etat de la performance financière
pour le fonds en CHF
au 31 décembre
- 22**__ **VII - La Mutuelle -**
Etat de la situation financière
pour le fonds en USD
au 31 décembre
- 22**__ **VIII - La Mutuelle -**
Etat de la performance financière
pour le fonds en USD
au 31 décembre
- 23**__ **IX - GPAFI -**
Etat de la situation financière
au 31 décembre
- 24**__ **X - GPAFI -**
Etat de la performance financière
au 31 décembre
- 25**__ **Notes aux états financiers**
- 48**__ **Rapport de l'Organe de contrôle**

ORGANES DE L'AMFI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	M. Thomas Neufing *	Secrétaire	Mme Prisca Chaoui **
Vice-Présidente	M. Giovanni Pizzini * Mme Corinne Momal-Vanien * jusqu'au 31 mai 2020	Membres	Mme Myriam Foucher *** M. Hugues Noubissie ***
Trésorier	M. Adam Dobrogowski ****		
Trésorier-adjoint	M. Benjamin Hauser *****		

* Nommés par le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève, ** Nommés par le Conseil de Coordination de l'Office des Nations Unies à Genève, *** Elus par l'Assemblée générale ordinaire de l'AMFI, **** Représentant d'une organisation affilié, ***** Coopté par le Conseil d'administration.

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES

BIT	M. Pierre Moulet	HCR	M. Christophe Duverger
UNICEF	M. Adam Dobrogowski	OMC	Mme Hélène Reyboubet
OMI	Mme Ingrid Lopez-Cardona	OMM	M. Willy Perignon
OMPI	Mme Janice Cook Robbins	OMS	M. Yoshiyuki Matsuo
PNUE	En attente désignation	UIP	Mme Andrée Lorber-Willis
UIT	Mme Subira Suedi	OIM	Mme Petra Van Boxel

MEMBRES DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

M. Adam Dobrogowski M. Benjamin Hauser M. John Breckenridge M. Joerg Weber	Mme Marie-Pierre Fleury M. Patrick Humair M. Benito Vazquez
---	---

MEMBRES DU COMITÉ DES CRÉDITS

M. Thomas Neufing M. Giovanni Pizzini Mme Corinne Momal-Vanien jusqu'au 31 mai 2020 M. Benjamin Hauser	M. Adam Dobrogowski Mme Prisca Chaoui Mme Myriam Foucher M. Hugues Noubissie
---	---

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE LA MUTUELLE ET RESPONSABLE DU GPAFI

Mme Marie-Pierre Fleury

ORGANE DE CONTRÔLE

PricewaterhouseCoopers SA	Représenté par	M. Nicolas Biderbost M. Ludovic Derenne
---------------------------	-----------------------	--

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher (e) Membre,

C'est avec le cœur lourd que nous vous écrivons ces quelques lignes, car résumer l'année 2020 revient à n'utiliser qu'un seul mot, « tragique ». Cette pandémie nous aura privés, notamment, d'être chers, de collègues, d'amis ou connaissances, mais aussi de places de travail, de santé, de divertissement, de liberté, de chaleur humaine. Dans une situation pareille nous n'avons pas tous la force d'être résilients, et nos blessures, souvent invisibles ou latentes, sont profondes.

L'année écoulée aura mis en exergue le besoin de respecter autrui et d'être solidaire même si l'on ne partage pas les mêmes idées. Que l'on soit pour ou contre le port du masque, les mesures prises par les organisations, les cantons ou états pour atténuer la pandémie, le fait est qu'un virus a tué bien plus que les 2.7 millions de personnes répertoriées actuellement, aggrave la santé morale et psychique de millions d'autres et les met aussi dans des niveaux d'extrême pauvreté. Respecter c'est avancer, et nous avons tous un cruel besoin de passer à autre chose.

C'est aussi l'année du premier report d'une Assemblée générale en raison de la pandémie. Les Assemblées 2020 et 2021 se tiendront donc en même temps, soit en novembre 2021. Il faut cependant noter que les comptes 2019 devront être approuvés par les membres afin que l'Assemblée générale 2021 puisse s'ouvrir. Si tel ne devait pas être le cas l'Assemblée générale 2021 serait alors annulée.

D'un point de vue opérationnel, un changement significatif a dû être opéré en mars avec l'implémentation du télétravail pour tout le personnel des deux entités de l'AMFI, le GPAFI et La Mutuelle. Passer, du jour au lendemain, d'une organisation globale avec une interaction constante entre le personnel à une organisation individuelle et des contacts virtuels est extrêmement difficile, sans compter les obstacles supplémentaires générés par le fait de devoir travailler à la maison dans un environnement ergonomique bien différent de celui du bureau et souvent non adapté. Malgré ces nombreuses contraintes, les services de l'AMFI ont continué sans interruption ni problème majeur pour les membres. Dans la mesure du possible les entités ont également fait preuve de souplesse envers ces derniers, à l'exception des vérifications en vigueur

pour le transfert de fonds qui ont été renforcées en raison de l'augmentation du piratage informatique, et ce dans l'intérêt des déposants. Le Conseil d'administration tient à souligner le travail fantastique qu'effectue tout le personnel de l'AMFI et le remercie chaleureusement pour son implication et son dévouement qui lui permettent de traverser cette période tragique avec le moins d'impact possible.

En ce qui concerne les résultats de l'année 2020, La Mutuelle a été impactée par la pandémie au niveau des prêts, puisque ceux octroyés durant l'année sont en baisse significative, principalement les ordinaires. Ces derniers étant liés à la consommation des ménages, la fermeture des magasins, les restrictions des déplacements, la réduction des offres de loisirs ont freiné les dépenses au détriment de l'épargne. Il faut cependant noter une augmentation des prêts pour l'achat de résidences secondaires, certains membres ayant clairement exprimé un besoin de se ressourcer hors des villes. Les revenus des prêts ont diminué, de même que ceux liés aux investissements malgré la stabilité de leur évaluation par rapport à 2019 qui, rappelons-le, avait été exceptionnelle. Le résultat de l'exercice 2020 étant plus faible que l'allocation faite en 2019 à la réserve extraordinaire, soit CHF 4'762'641, le Conseil d'administration souhaiterait distribuer cette dernière et prélever la perte de l'exercice de la réserve extraordinaire. Cela permettrait de distribuer un taux d'intérêt sur le compte de dépôts en CHF de 0.10% et un bonus de 1.25%, soit une rémunération totale de 1.35% (0.20% et un bonus de 0.85%, soit 1.05% en 2019). En raison de la tenue tardive de l'Assemblée générale 2021, le Conseil d'administration a choisi, une nouvelle fois, de ne pas attendre la validation des comptes par l'Assemblée pour distribuer cette rémunération sur les comptes des membres. Celle-ci sera effectuée dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes et, en cas de besoin, une régularisation sera effectuée ultérieurement après la tenue des deux Assemblées.

L'activité du GPAFI a été stable durant l'année 2020, mais le résultat est en augmentation, notamment en raison de l'accroissement des affiliations à l'assurance complémentaire des soins de santé, la révision des commissions reçues des assureurs et un gain de change latent sur l'évaluation des engagements dans l'assurance maladie après la cessation de service. Le Conseil d'administration souhaite pérenniser les relations avec

ses partenaires et s'assurer que l'équilibre des contrats d'assurance perdure afin de pouvoir maintenir un niveau de primes stable. Cela ne l'empêche cependant pas de sonder le marché des assurances pour s'assurer que les services proposés soient conformes aux standards en vigueur. Il travaille également sur des solutions pour simplifier le traitement des remboursements de frais médicaux et espère pouvoir proposer prochainement des améliorations. Durant l'année 2020, le programme d'envoi automatique des attestations fiscales a été implémenté, et la transition vers les bulletins de versement avec code QR initiée. Ce dernier point sera implémenté en 2022 sachant que bulletins de versements actuels disparaîtront le 30 septembre 2022.

Les deux entités affichent actuellement de solides réserves qu'elles vont utiliser prochainement pour améliorer les services proposés aux membres. Le changement du système informatique et le regroupement opérationnel des deux entités, prévus en 2023, permettront de meilleures synergies, des réductions de coûts et une interaction avec les membres plus ciblée et dédiée. Une fois cet investissement effectué et si la situation économique le permet, les réserves excédentaires seront redistribuées aux membres. L'appel d'offres pour le changement de système informatique est en cours d'écriture.

Les réviseurs externes, PricewaterhouseCoopers S.A. ont procédé aux deux audits annuels, soit les vérifications des comptes et du système de contrôle interne, et n'ont pas émis de nouvelles constatations en dehors de celles existantes concernant le système informatique qui seront résolues avec le changement prévu. Le Conseil d'administration souhaite également remercier les membres déposants qui ont répondu à la demande de vérification des soldes de leurs comptes émise par les réviseurs. Cette collaboration importante permet de s'assurer qu'il n'y a pas de fraude au sein de La Mutuelle.

En ce qui concerne la composition du Conseil d'administration, à la suite du départ de Madame Corinne Momal-Vanian des Nations Unies, la Directrice Générale de l'Office des Nations Unies à Genève a nommé Monsieur Giovanni Pizzini pour la représenter au sein du Conseil d'administration. Ce dernier exprime ses profonds remerciements à l'encontre de Madame Momal-Vanian pour son apport incommensurable depuis 2007, date de sa nomination, qui a permis à l'AMFI de

combiner des résultats solides tout en veillant à assurer et maintenir la pérennité de l'Association. Il se réjouit également de la nomination de Monsieur Pizzini dont la solide expertise, notamment dans le domaine des assurances, a déjà été pleinement mise à contribution. Le Conseil d'administration met également en exergue l'importance de la diversité actuelle des compétences de tous les membres du Conseil d'administration qui permet notamment, grâce à leur complémentarité, de traiter de la meilleure façon possible les conséquences de la pandémie, y compris au sein des organisations du système des Nations Unies, une situation économique qui va se dégrader, des taux d'intérêt toujours négatifs. En 2020, les membres ont organisé une retraite durant laquelle ils ont revu tous les processus de l'AMFI et les perspectives pour les cinq prochaines années. L'amélioration des services aux membres et le renforcement des outils digitaux sont l'objectif principal des trois prochaines années, et le changement du système informatique permettra de simplifier les processus administratifs et de renforcer les interactions avec les membres.

Le Conseil d'administration voudrait également attirer l'attention des membres sur l'importance de lire les communications qui leur sont envoyées par La Mutuelle et/ou le GPAFI. Celles-ci ne sont pas nombreuses afin de ne pas les noyer dans un flot de courriels déjà bien trop nombreux, mais certains membres n'ayant pas pris la peine de les consulter se sont retrouvés face à des difficultés pour le transfert de fonds ou payaient injustement des primes d'assurance (non remboursables) en raison d'absence de suivi des règles en vigueur. L'anticipation et la communication permettent une simplification des traitements et évitent bien des désagréments.

Nul ne sait de quoi l'année 2021 sera faite, mais elle commence bien tristement avec un nombre plus élevé de décès parmi nos membres. Nous espérons que la vaccination permettra un retour à une vie plus normale tout en sachant que celle-ci sera différente. Mais gardons espoir, réjouissons-nous des effets positifs du vaccin et retrouvons-nous au mois de novembre pour nos Assemblées générales. Dans l'attente les membres du Conseil d'administration vous adressent ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.

RAPPORT DU COMITÉ DES CRÉDITS

Si la demande de prêts est restée stable lors des trois premiers mois de l'année 2020, les effets de la pandémie se sont fait ressentir dès le mois d'avril avec une baisse des demandes. Le confinement auquel nous avons été astreints a freiné toute envie de dépense pour des biens de consommation, impactant ainsi significativement le nombre de requêtes et entraînant, au 31 décembre, une baisse des prêts ordinaires octroyés de 23.12%. Concernant les prêts au logement, la demande a été plus faible (-4.27%), certes, mais pas autant qu'attendu car il s'est avéré qu'un certain nombre de membres ont visiblement ressenti le besoin de se ressourcer hors des villes et ont profité de la pandémie pour s'acheter une résidence secondaire. Les prêts en cours en fin d'année sont donc en baisse, -5.88% pour les prêts ordinaires et -2.46% pour les prêts au logement, mais il faut souligner que le programme de séparation de l'Organisation Mondiale Météorologique a aussi impacté ce résultat puisque plusieurs employés de cette organisation bénéficiaient d'un prêt auprès de La Mutuelle. L'année 2021 devrait rester sur la lignée de 2020 car l'on ne s'attend pas à une reprise de la consommation tant que le vaccin ne sera pas plus dispersé dans les populations, ce qui devrait arriver vers la fin du troisième trimestre.

En ce qui concerne les prêts au logement, il est important de souligner que l'accès à la propriété est facilité par un environnement de taux d'intérêt hypothécaire bas, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une possible remontée des taux à moyen terme peut se profiler, ce qui impacterait significativement les finances des emprunteurs. C'est la raison pour laquelle La Mutuelle continue de faire preuve d'une grande prudence à l'heure d'octroyer des prêts logement en prenant une marge importante dans le calcul des charges hypothécaires afin de s'assurer que les membres pourront toujours faire face à leurs obligations même en cas de hausse des taux.

L'année 2020 est aussi tristement la première durant laquelle les Membres du Comité des Crédits ont signifié leur exclusion de La Mutuelle à deux membres qui ont soumis une demande de prêt et qui n'ont pas reflété correctement leurs dettes extérieures dans les documents envoyés. La Mutuelle a la responsabilité d'éviter le surendettement de ses membres d'où la requête faite de soumettre des éléments conformes à la réalité. Elle n'est pas là pour juger mais trouver des solutions à des situations financières extrêmement difficiles, d'où l'importance fondamentale de disposer d'une vision claire de la situation d'endettement pour prendre la meilleure décision dans l'intérêt des membres. Il faut également rappeler que La Mutuelle procède à des vérifications de la situation financière des demandeurs et que ces derniers se doivent donc d'être transparents faute de quoi ils s'exposent à un refus et une exclusion. La relation que l'AMFI entretient avec ses membres est une relation de confiance mutuelle, et le Comité des Crédits considère désormais que si cette confiance est délibérément rompue par les membres l'AMFI n'est plus en mesure de répondre à leurs besoins d'où la notification de l'exclusion.

Pour terminer il est également important de souligner que La Mutuelle est l'un des rares, si ce n'est le seul, établissement qui octroie des prêts pour rembourser des dettes impayées ou poursuites afin que certains membres puissent continuer à respecter les Normes de conduite au sein des Nations Unies et éviter des mesures disciplinaires. Durant l'année 2020, quelques membres ont pu bénéficier de prêt pour solder des poursuites en cours et assainir ainsi leur situation financière. Il est extrêmement important de traiter les dettes impayées le plus rapidement possible pour ne pas péjorer une situation financière déjà difficile. Et La Mutuelle est à votre disposition pour vous aider, de même que pour vous permettre de réaliser certains rêves.

RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENTS

Après avoir frappé la Chine durant l'année 2019, la pandémie s'est propagée au reste du monde dans le courant de l'année 2020, paralysant l'activité économique mondiale et entraînant une chute des marchés financiers à la fin du premier trimestre. Cependant, les craintes d'un effondrement de l'économie se sont vite résorbées en raison de la mise en place de plans de relance significatifs par différents gouvernements, ce qui a eu pour effet le redressement des marchés boursiers à des niveaux records.

Cette crainte a été partagée par le Conseil d'administration qui a souhaité allouer une partie importante de l'excédent 2019 en CHF à la réserve extraordinaire, soit CHF 4'762'641, afin de se prémunir des conséquences de la baisse de valorisation des investissements sur les comptes de La Mutuelle. Ceux-ci se sont dévalués, à fin mars, d'un montant proche de CHF 7 millions, somme qui a fort heureusement été récupérée le restant de l'année, permettant d'atteindre les niveaux enregistrés à la fin de l'exercice 2019. Néanmoins, la pandémie est loin d'être éradiquée et son impact négatif sur l'économie devra être assimilée. Il suffit de regarder les annonces immobilières, qui affichent un nombre élevé de ventes de locaux commerciaux, restaurants, cafés, pour se rendre compte des dégâts économiques causés. Les pertes d'emplois sont déjà conséquentes et impacteront indéniablement les dépenses publiques. Un ralentissement économique est attendu et la prudence est requise. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration considère que la proposition de verser une rémunération totale de 1.35% sur les comptes de dépôts en CHF, en hausse de 29% par rapport à 2019, prend ces aspects en considération et se veut prudente.

Durant l'année 2020, le Comité d'investissements a procédé à l'achat de CHF 14.5 millions dans des titres d'une durée comprise entre 12 et 24 mois, offrant des rendements à l'échéance oscillants entre 0.10% et 0.75%, soit supérieurs aux taux appliqués par les banques suisses sur les liquidités en compte, à savoir entre -0.75% et -1.00%. L'AMFI a enregistré une charge relative aux taux d'intérêt négatifs de CHF 591'000, en hausse de 15% par rapport à 2019. Il est donc important de maîtriser les flux des comptes en CHF afin d'éviter une hausse encore plus forte, d'où le maintien de la limitation des versements en CHF 2'000 par mois.

L'achat d'obligations en CHF, conservées jusqu'à leur échéance, étant toujours impossible à cause des taux d'intérêt négatifs, les revenus des obligations sont en baisse par rapport à 2019 (CHF 1'303'000 contre 1'518'000) et le portefeuille obligataire se réduit en raison des remboursements. Tant qu'un changement de tendance des taux ne sera pas effectué par la Banque Nationale Suisse, le pourcentage de ce véhicule de placement, qui jadis générait une source importante de revenus, fondera par rapport au total des avoirs.

Les mandats de gestion ont affiché une stabilité par rapport à 2019 d'un point de vue évaluation, mais les revenus sont en baisse significative par rapport à 2019 (CHF 319'000 contre 1'612'000). Cette différence provient de l'enregistrement du gain latent sur les mandats de gestion de CHF 1'538'000 effectué en 2019 à la suite d'une année exceptionnelle sur les marchés financiers qui avait permis une dissolution de la provision d'un montant de CHF 1'408'000. Les revenus totaux des mandats de gestion 2020 s'élèvent à CHF 319'000 contre 3'020'000 en 2019, soit une baisse importante.

Les charges de l'exercice sont en hausse par rapport à 2019 (CHF 10'342'000 contre 9'120'000) en raison de l'augmentation des intérêts négatifs (CHF 591'000) et du coût lié à la rémunération des comptes de dépôts des membres (CHF 4'702'000 contre 3'616'000). Il faut également noter que la baisse du USD contre CHF a affecté négativement l'évaluation du Fonds fiduciaire en CHF, générant une perte latente de CHF 485'000, mais positivement celle des engagements de l'AMFI dans l'assurance maladie après la cessation de service avec un gain latent de CHF 467'728.

La gestion des avoirs est difficile, la grande volatilité et l'incertitude liées à la crise sanitaire pèsent sur les prévisions et les perspectives économiques, et il est impossible de prévoir dans quelle direction iront les investissements de l'AMFI. La préservation du capital dans un contexte de taux fortement négatifs reste difficile, d'où la nécessité de conserver une approche prudente dans la gestion des avoirs.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2020



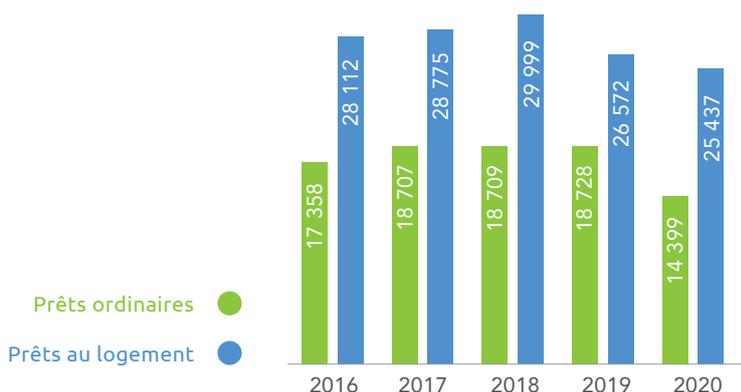
Prêts aux membres

Les prêts au logement octroyés aux membres durant l'année 2020 sont en baisse de -4.27% (-11.42% en 2019). Les prêts ordinaires octroyés durant l'année sont en baisse de -23.12% (0%).

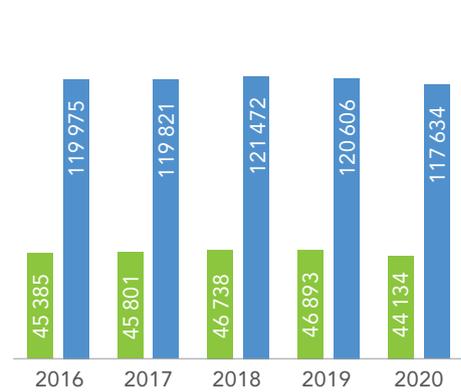
Pour ce qui est des prêts en cours en fin d'exercice, les prêts ordinaires sont en baisse de -5.88% (+0.33% en 2019), et les prêts au logement sont en baisse de -2.46% (-0.71%).

La pandémie a impacté significativement les prêts, principalement ordinaires liés à des dépenses de consommation. En revanche, la demande de prêt au logement est restée solide, de nombreux membres ayant décidé d'acheter une résidence secondaire. Il faut aussi noter qu'en raison d'une restructuration au sein de l'OMM, plusieurs membres au bénéfice de prêts ont été séparés de cette organisation, ce qui a impacté également les prêts en cours en fin d'exercice.

Prêts octroyés durant l'année
(en CHF 1 000)



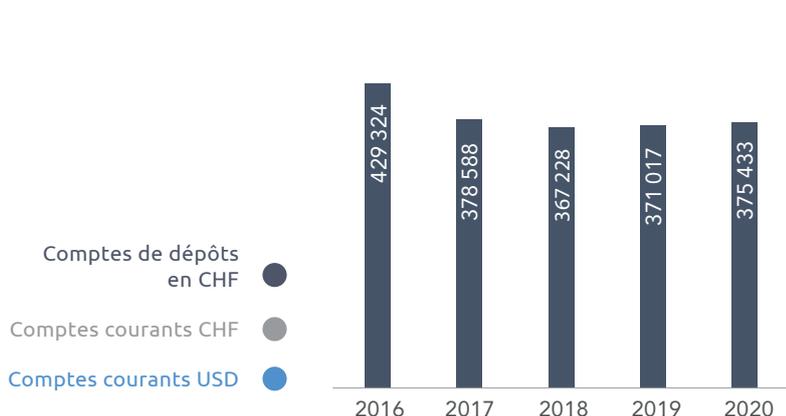
Prêts en cours en fin d'exercice
(en CHF 1 000)



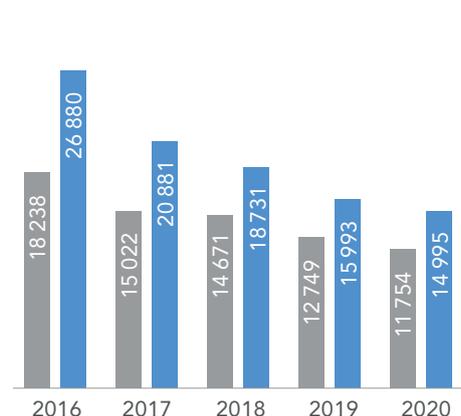
Dépôts des membres

Les comptes de dépôts des membres ont augmenté de 1% (+1% en 2019). En revanche, les comptes courants en CHF et les comptes courants en USD ont baissé, respectivement de -7.80% (-13.10% en 2019) et de -6.24% (-14.62%).

Comptes de dépôts en CHF
en fin d'exercice (en 1 000)



Comptes courants CHF et USD
en fin d'exercice (en 1 000)



Ratio des prêts sur les dépôts des membres en CHF (en %)

L'augmentation des dépôts des membres combinée à la baisse des prêts en cours a favorisé la baisse légère du ratio des prêts sur les dépôts. Au 31 décembre 2020, les avoirs que les membres ont déposés auprès de La Mutuelle sont prêtés à hauteur de 41.78%.

Ratio des prêts sur dépôts des membres en CHF (%)



Revenus

Les revenus de l'année 2020 ont été générés principalement par les prêts octroyés aux membres et les mandats de gestion.

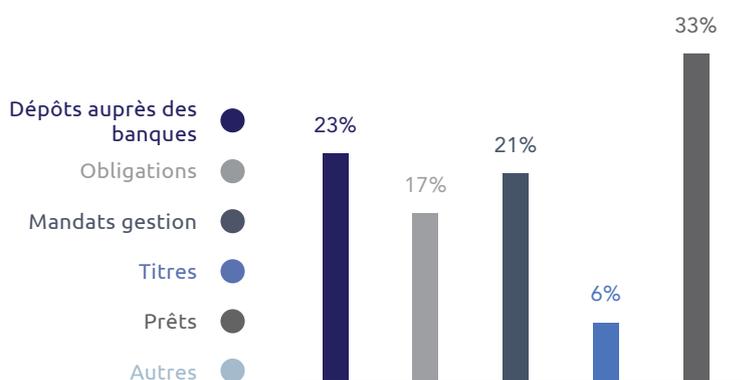
Les prêts aux membres représentent 33% de la totalité des avoirs et génèrent 74% des revenus.

Les obligations en portefeuille représentent 17% de la totalité des avoirs et génèrent 16% des revenus.

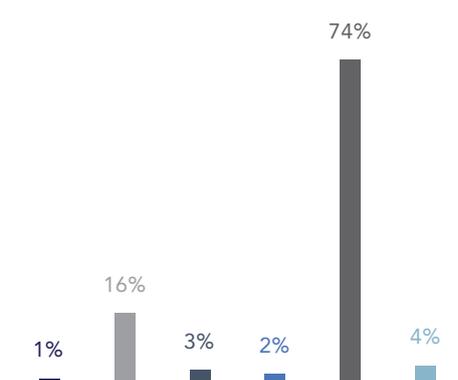
Les mandats de gestion représentent 21% de la totalité des avoirs et génèrent 3% des revenus.

Les dépôts effectués auprès des banques représentent 23% de la totalité des avoirs et génèrent 1% des revenus.

Répartition des avoirs



Répartition des revenus



Taux d'intérêt

Taux d'intérêt appliqués durant l'année 2020



Prêt au logement
3.5%



Prêt ordinaire
5.9%



Compte courant
en CHF **0%**



Compte courant en USD
0.8% jusqu'au
30 septembre
0.4% dès le 1er octobre

Evolution des membres

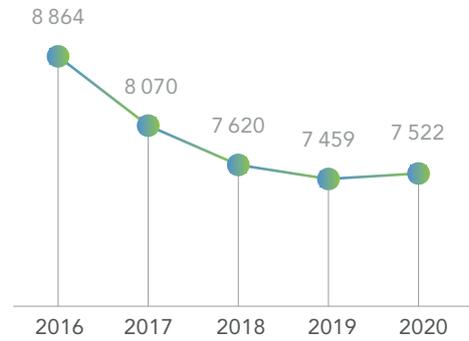
Le nombre de membres a légèrement augmenté en 2020.

Les démissions des membres ont été faites de la façon suivante :

1. Démission volontaire de membres: 37%
2. Démission de membres dormants: 22%
3. Fin de contrat: 31%
4. Décès: 10%

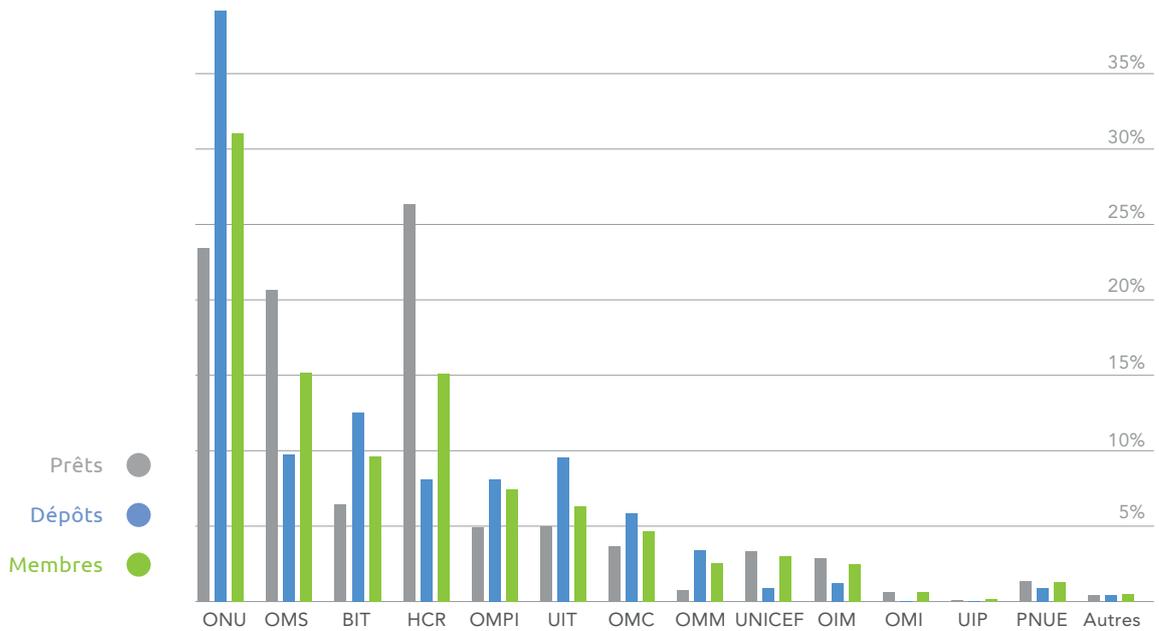
La Mutuelle a accueilli 228 nouveaux membres (325 en 2019).

Evolution des membres



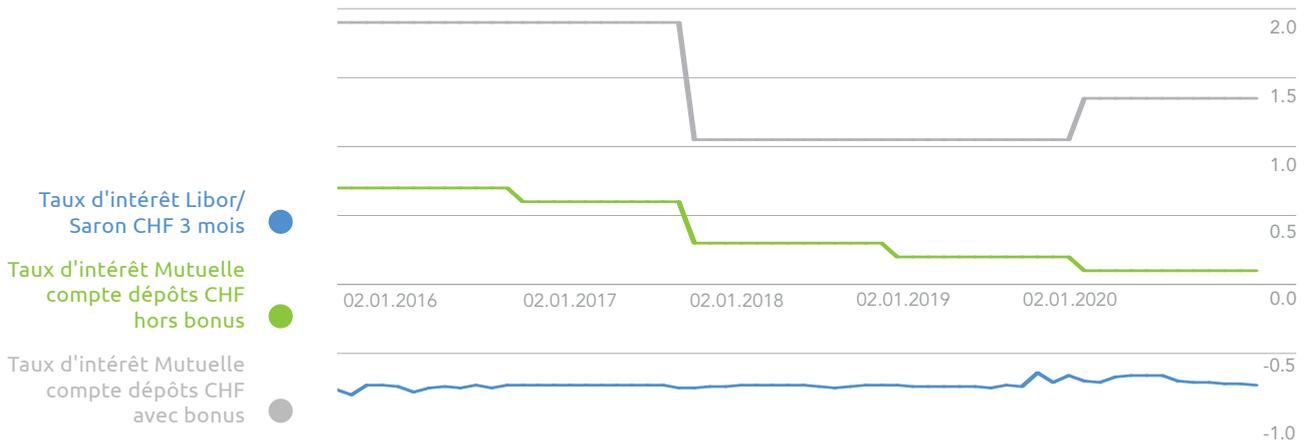
Statistiques

Répartition des prêts, dépôts et membres par organisation (%)



Comparaison

Comparaison taux d'intérêt Libor/Saron CHF 3 mois - Taux d'intérêt Mutuelle compte dépôts CHF

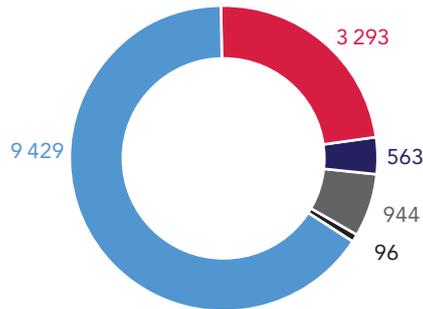




Répartition des contrats d'assurance

- Complémentaire santé ●
- Assistance ●
- Perte de gains ●
- Accident ●
- Assurance vie ●

Répartition des contrats d'assurance



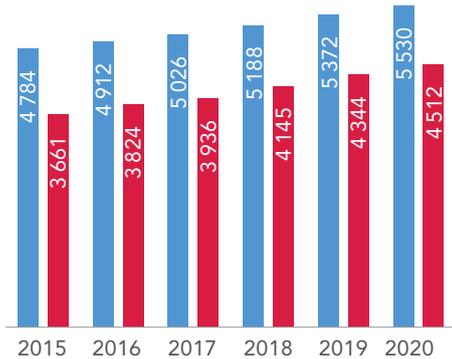
Les affiliations aux assurances ont évolué de la façon suivante par rapport à 2019 :

- a. Complémentaire santé : +4%
- b. Assistance : +4%
- c. Perte de gain : -4%
- d. Accident : -3%
- e. Assurance vie : +66%.

Evolution des membres (débiteurs) et des autres membres de la famille

- Membres (débiteurs) ●
- Autres membres de la famille assurés ●

Membres (débiteurs) et autres membres de la famille assurés



Assurés par famille



Le nombre de membres du GPAFI (débiteurs) a augmenté de 2.94% en 2020 (+2.75% en 2019), générant une augmentation des membres de leur famille de 3.87% (+6.07% en 2019).

Admissions – Démissions / Résiliations

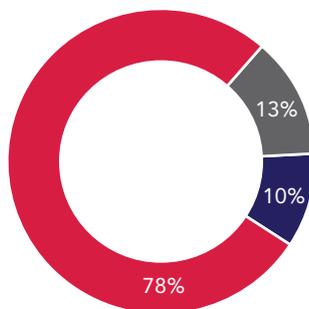
(droite)

Revenus

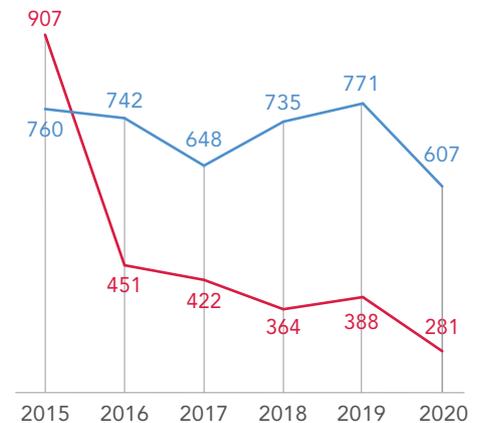
(gauche)

- Admissions —
- Démissions/Résiliations —
- Cotisations ●
- Commissions de gestion des assureurs ●
- Autres revenus ●

Répartition des revenus



Admissions – Démissions / Résiliations



Les revenus du GPAFI proviennent à hauteur de 78% des commissions de gestion versées par les assureurs (83% en 2019).

Les cotisations des membres représentent 10% des revenus (identique à 2019).

Les autres revenus représentent 13% des revenus et incluent notamment un gain de change sur l'évaluation des engagements dans ASHI.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE AUX RÉSULTATS DES FONDS EN CHF ET USD DE LA MUTUELLE

Fonds en CHF

En fonction des résultats de l'année 2020, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale les allocations suivantes :

a) Proposition du taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2020

0.10% net.

b) Distribution d'un bonus sur le compte de dépôts en CHF pour l'exercice 2020

En fonction du résultat de l'année 2020, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale l'attribution d'un nouveau bonus de :

1.25% net.

c) Prélèvement du déficit de la réserve extraordinaire

Par mesure de précaution due à la pandémie, le Conseil d'administration propose de distribuer la dotation faite l'an dernier au fonds de réserve extraordinaire, à savoir CHF 4 762 641.03. À cette fin, la perte nette de l'année, soit CHF 198 395.06 sera compensée par un prélèvement du fonds de réserve extraordinaire.

La répartition de la rémunération serait la suivante :

Intérêts versés sur les comptes de dépôts en CHF (0.10%)	348 436.00	CHF
Intérêts versés sur les comptes de dépôts clos en 2020	-1 958.35	CHF
Bonus (1.25%)	4 355 450.00	CHF
Total	4 701 927.65	CHF

La perte de l'exercice sera comblée de la façon suivante :

Résultat Fonds CHF	- 198 395.06	CHF
Transfert à la réserve ordinaire en CHF (0% en 2020)	0	CHF
Prélèvement de la réserve extraordinaire en CHF	- 198 395.06	CHF

Fonds en USD

Le Conseil d'administration a décidé de répartir l'excédent de produits du Fonds en USD de la façon suivante :

Résultat Fonds USD	157 483.79	USD
Transfert à la réserve ordinaire USD (12.50% des intérêts)	19 685.47	USD
Equivalent en CHF	17 382.27	CHF
Transfert à la réserve extraordinaire en USD	137 798.32	USD
Equivalent en CHF	121 675.92	CHF
Total Fonds USD	157 483.79	USD
Equivalent en CHF	139 058.19	CHF

Fiscalité

Bien que La Mutuelle ne prélève pas d'impôt sur les intérêts, les membres sont individuellement responsables du respect des lois fiscales qui leur sont applicables, et doivent déclarer les avoirs qu'ils ont et

intérêts qu'ils perçoivent si ces lois le requièrent. La Mutuelle effectue des contrôles du respect de cette disposition pour tous les membres déposants.

ETATS FINANCIERS 2020



ETAT COMBINE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	118 077	113 862
Dépôts à terme	7	1 766	1 950
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	19 758	11 452
Titres désignés à la juste valeur	10	2 500	-
Prêts aux membres	12	36 709	37 385
Stock abonnements mobilité		4	4
Autres actifs courants	13	1 787	2 732
Total des actifs courants		180 601	167 385
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	62 770	81 074
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	101 578	101 538
Titres désignés à la juste valeur	10	26 279	14 056
Instruments financiers dérivés	11	-8	17
Prêts aux membres	12	123 955	128 999
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	29	58
Total des actifs non courants		314 603	325 742
TOTAL DE L'ACTIF		495 204	493 127
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		705	611
Fournisseurs et charges à payer		633	1 239
Avantages du personnel	18	228	174
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 704	3 625
Dépôts à vue des membres	15	400 428	399 359
Total des passifs courants		406 698	405 008
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	4 757	4 988
Total des passifs non courants		4 757	4 988
TOTAL DU PASSIF		411 455	409 996
ACTIF NET		83 749	83 131
Représenté par			
Résultat de l'exercice	19	1 092	5 706
Différence de change liée à la consolidation		-228	80
Réserve ordinaire	17	60 443	60 332
Réserve extraordinaire	17	22 737	17 141
Reserve IPSAS 25	3	-295	-128
TOTAL DE L'ACTIF NET		83 749	83 131

II - AMFI

ETAT COMBINE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		97	225
Intérêts sur les prêts aux membres		6 943	7 837
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 587	1 810
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		319	1 612
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		111	134
Gains et pertes nettes des instruments financiers évalués à la juste valeur		-8	17
Dissolution de la provision pour dépréciation des mandats de gestion		-	1 408
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		182	44
Commissions de gestion des assureurs		1 403	1 311
Autres revenus		800	428
TOTAL DES REVENUS		11 434	14 826
CHARGES	20		
Charges de fonctionnement		5 171	4 844
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		29	30
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF		4 702	3 616
Intérêts sur les comptes en USD		102	137
Pertes sur prêts		178	219
Dotations à la provision pour pertes sur titres		104	130
Dotations à la provision pour avantages du personnel à court terme		56	-
Autres charges		-	144
TOTAL DES CHARGES		10 342	9 120
REVENU NET		1 092	5 706

TABLEAU COMBINE DES FLUX DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

	2020 en CHF 1 000	2019 en CHF 1 000
Excédent / (Déficit) de l'exercice	1 092	5 706
Différence de change liée à la consolidation	-308	-42
Ajustement de la provision IPSAS 25	69	122
Effet de change sur engagements assurance maladie après la cessation de service	-467	-56
Amortissements et pertes de valeur	-156	-110
Provision pour les avantages du personnel (passif courant)	56	-25
Mouvements non monétaires	286	5 595
Augmentation/(Diminution) provision intérêts comptes dépôts en CHF	1 079	25
Augmentation/(Diminution) fournisseurs et charges à payer	-605	361
Augmentation/(Diminution) des primes payées d'avance par les membres	94	14
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	568	400
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
(Augmentation)/Diminution des investissements à court terme	-10 622	3 532
(Augmentation)/Diminution des investissements à long terme	6 066	3 236
(Augmentation)/Diminution des prêts courants	676	100
(Augmentation)/Diminution des prêts non courants	5 229	503
(Augmentation)/Diminution autres actifs courants	942	-588
(Augmentation)/Diminution des immobilisations corporelles et incorporelles	-	184
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	2 291	6 967
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement		
Augmentation/(Diminution) des comptes des membres	1 069	-1 027
Flux de trésorerie nets résultant des activités de financement	1 069	-1 027
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et équivalents trésorerie	4 214	11 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	113 863	101 928
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	118 077	113 863

IV - AMFI

ETAT COMBINE DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE

En CHF 1'000	Notes	Réserve ordinaire	Réserve extra- ordinaire	Réserve IPSAS 25	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total de l'actif net
Actif net au 31 décembre 2018		60 294	17 423	106	122	-123	77 822
Impact de l'adoption d'IPSAS 41	2.10	-	-120	-	-	-	-120
Actif net au 1er janvier 2019		60 294	17 303	106	122	-123	77 702
Attribution à la réserve ordinaire	17	38	-	-	-	-38	-
Attribution à la réserve extraordinaire	17	-	-162	-	-	162	-
Attribution à la réserve IPSAS 25		-	-	-234	-	-	-234
Différence de change liée à la consolidation		-	-	-	-42	-	-42
Excédent (déficit) de l'exercice		-	-	-	-	5 706	5 706
Total des variations de l'exercice		38	-162	-234	-42	5 830	5 430
Actif net au 31 décembre 2019		60 332	17 141	-128	80	5 706	83 131
Actif net au 31 décembre 2019		60 332	17 141	-128	80	5 706	83 131
Attribution à la réserve ordinaire	17	111	-	-	-	-111	-
Attribution à la réserve extraordinaire	17	-	5 595	-	-	-5 595	-
Attribution à la réserve IPSAS 25		-	-	-167	-	-	-167
Différence de change liée à la consolidation		-	-	-	-308	-	-308
Excédent (déficit) de l'exercice		-	-	-	-	1 092	1 092
Total des variations de l'exercice		111	5 595	-167	-308	-4 614	617
Actif net au 31 décembre 2020		60 443	22 737	-295	-228	1 092	83 749

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	106 994	101 180
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	17 996	10 966
Titres désignés à la juste valeur	10	2 500	-
Prêts aux membres	12	36 709	37 385
Stock abonnements mobilité		4	4
Autres actifs courants	13	1 197	1 397
Total des actifs courants		165 400	150 932
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	54 604	71 596
Titres désignés à la juste valeur	10	25 396	14 056
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	9	101 578	101 538
Instruments financiers dérivés	11	-8	17
Prêts aux membres	12	123 955	128 999
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	23	49
Total des actifs non courants		305 548	316 255
TOTAL DE L'ACTIF		470 948	467 187
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		443	722
Avantages du personnel	18	175	130
Provision pour intérêts comptes de dépôts CHF	16	4 704	3 625
Dépôts à vue des membres	15	387 187	383 766
Total des passifs courants		392 509	388 243
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	3 758	3 962
Total des passifs non courants		3 758	3 962
TOTAL DU PASSIF		396 267	392 205
ACTIF NET		74 681	74 982
Représenté par			
Résultat de l'exercice		-198	4 697
Réserve ordinaire	17	55 428	55 428
Réserve extraordinaire	17	19 935	15 238
Réserve IPSAS 25	3	-484	-381
TOTAL DE L'ACTIF NET		74 681	74 982

VI - LA MUTUELLE

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN CHF AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Intérêts sur les prêts aux membres		6 943	7 837
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		1 303	1 518
Gains et pertes nettes des mandats de gestion évalués à la juste valeur		319	1 612
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		99	134
Gains et pertes nettes des instruments financiers dérivés		-8	17
Dissolution de la provision pour dépréciation des mandats de gestion		-	1 408
Dissolution de la provision pour dépréciation des prêts		182	44
Autres revenus		401	158
TOTAL DES REVENUS		9 239	12 728
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	4 380	4 023
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	25	28
Intérêts sur les comptes de dépôts en CHF	16	4 702	3 616
Pertes sur prêts	12	178	219
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		47	15
Dotation à la provision pour pertes sur titres		105	130
TOTAL DES CHARGES		9 437	8 031
REVENU NET		-198	4 697

VII - LA MUTUELLE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en USD 1 000	31.12.2019 en USD 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	4 120	6 866
Dépôts à terme	7	2 000	2 000
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	1 996	498
Autres actifs courants	13	120	229
Total des actifs courants		8 236	9 593
Actifs non courants			
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	8	9 248	9 721
Titres	10	1 000	-
Total des actifs non courants		10 248	9 721
TOTAL DE L'ACTIF		18 484	19 314
PASSIFS			
Passifs courants			
Fournisseurs et charges à payer		77	67
Dépôts à vue des membres	15	14 995	15 993
Total des passifs courants		15 072	16 060
TOTAL DU PASSIF		15 072	16 060
ACTIF NET		3 412	3 254
Représenté par			
Résultat de l'exercice		157	260
Réserve ordinaire	17	2 317	2 299
Réserve extraordinaire	17	938	695
TOTAL DE L'ACTIF NET		3 412	3 254

VIII - LA MUTUELLE

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE POUR LE FONDS EN USD AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en USD 1 000	31.12.2019 en USD 1 000
REVENUS	19		
Intérêts bancaires		103	226
Gains et pertes nettes des obligations détenues jusqu'à l'échéance		303	293
Gains et pertes nettes des titres évalués à la juste valeur		13	-
Autres revenus		2	1
TOTAL DES REVENUS		421	520
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	154	122
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	1	1
Intérêts sur les comptes en USD		109	137
TOTAL DES CHARGES		264	260
REVENU NET		157	260

IX - GPAFI**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE**

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7 444	5 988
Autres actifs courants	13	485	1 112
Total des actifs courants		7 929	7 100
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	6	9
Total des actifs non courants		6	9
TOTAL DE L'ACTIF		7 935	7 109
PASSIFS			
Passifs courants			
Primes payées d'avance par les membres		705	611
Fournisseurs et charges à payer		123	452
Avantages du personnel	18	53	44
Total des passifs courants		881	1 107
Passifs non courants			
Avantages du personnel	18	999	1 026
Total des passifs non courants		999	1 026
TOTAL DU PASSIF		1 880	2 133
ACTIF NET		6 055	4 976
Représenté par			
Résultat de l'exercice		1 142	750
Réserve ordinaire	17	2 827	2 733
Réserve extraordinaire	17	1 897	1 240
Reserve IPSAS 25	3	189	253
TOTAL DE L'ACTIF NET		6 055	4 976

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE

	Notes	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
REVENUS	19		
Commissions de gestion des assureurs		1 403	1 311
Autres revenus		397	269
TOTAL DES REVENUS		1 800	1 580
CHARGES			
Charges de fonctionnement	20	646	685
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14	3	1
Dotation à la provision pour avantages du personnel à court terme		9	-
Autres charges		-	144
TOTAL DES CHARGES		658	830
REVENU NET		1 142	750

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : Informations générales

1. L'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « AMFI », créée en 1958, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, administré par des fonctionnaires internationaux dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille. Les membres ont la possibilité d'emprunter et de déposer leurs économies en profitant de taux d'intérêt favorables, de bénéficier de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics et de souscrire à des assurances collectives.
2. Les Organisations affiliées à l'AMFI sont les suivantes : BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, l'UIP et le PNUE.
3. L'AMFI est régie par les statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 2 mai 2018 et, dans la mesure où ils sont applicables, aux règlements de l'Office des Nations Unies à Genève. L'AMFI n'est soumise à aucune autre juridiction.
4. L'AMFI regroupe 2 entités, à savoir La Mutuelle et le Groupement de Prévoyance et d'Assurance des Fonctionnaires Internationaux, désigné ci-après « GPAFI ».
5. La Mutuelle et le GPAFI opèrent de façon totalement séparée et autonome, et sont individuellement responsables.
6. Les bureaux de La Mutuelle et du GPAFI sont situés dans l'Office des Nations Unies, Palais des Nations, avenue de la Paix 8-12, 1211 Genève 10. Une permanence externe à l'ONUG est organisée pour les services de La Mutuelle, soit au BIT tous les jeudis et à l'OMM les 1er et 3ème mardis après-midi du mois.

NOTE 2 : Principes régissant la préparation des états financiers

7. Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les états financiers de l'AMFI ont été préparés en conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB), et fondées sur les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) et IFRS (International Financial Reporting Standards) définies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient pas de norme spécifique, ce sont les normes IFRS ou IAS qui s'appliquent.
8. Les états financiers au 31 décembre 2020 ont été préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation. Ils ont été appliqués de manière constante pendant tout l'exercice, sont établis en francs suisses (CHF) et les chiffres sont arrondis au millier.
9. Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'AMFI lors de la réunion du 20 avril 2021. Les états financiers de l'AMFI doivent être approuvés par les membres lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra à la fin de l'année 2021.

Adoption de normes nouvelles ou révisées

10. La mise en œuvre de la norme IPSAS 41, qui applique le principe des pertes de crédit attendues pour la valorisation des prêts, a été effectuée en 2019, bien que cette norme soit obligatoire pour les exercices comptables commençant le 1er janvier 2022. Un retraitement des états financiers 2019 a été nécessaire puisque seuls les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation (panier 3, voir Note 12) étaient jusqu'alors reconnus. Le retraitement de l'année 2019 fait apparaître les éléments suivants :
 - a. Au 1er janvier 2019, une augmentation de la provision pour dépréciation des prêts à CHF 1'157'515 en lieu et place de CHF 1'037'977, soit une variation de CHF 120'000 reconnue dans l'Etat combiné des Variations de l'Actif Net,
 - b. Une reprise sur provision de CHF 44'000 au lieu de CHF 109'000, soit une différence de CHF 65'000 reconnue dans l'Etat combiné de la situation financière (résultat de l'exercice).

NOTE 3 : Principaux principes comptables Opérations en devises étrangères

11. Le GPAFI n'opère qu'en CHF.

12. La Mutuelle gère séparément deux fonds indépendants en CHF et USD destinés aux investissements de l'épargne des membres dans leurs devises d'origine. La Mutuelle tient deux comptabilités séparées avec deux monnaies fonctionnelles différentes. Le CHF est la devise fonctionnelle du fonds en CHF, et le USD est la devise fonctionnelle du fonds en USD. Le fonds en CHF est plus important que celui en USD et l'essentiel des dépenses est réglé en CHF.

13. Les états financiers combinés de La Mutuelle et du GPAFI sont présentés en CHF qui est la devise fonctionnelle et de présentation.

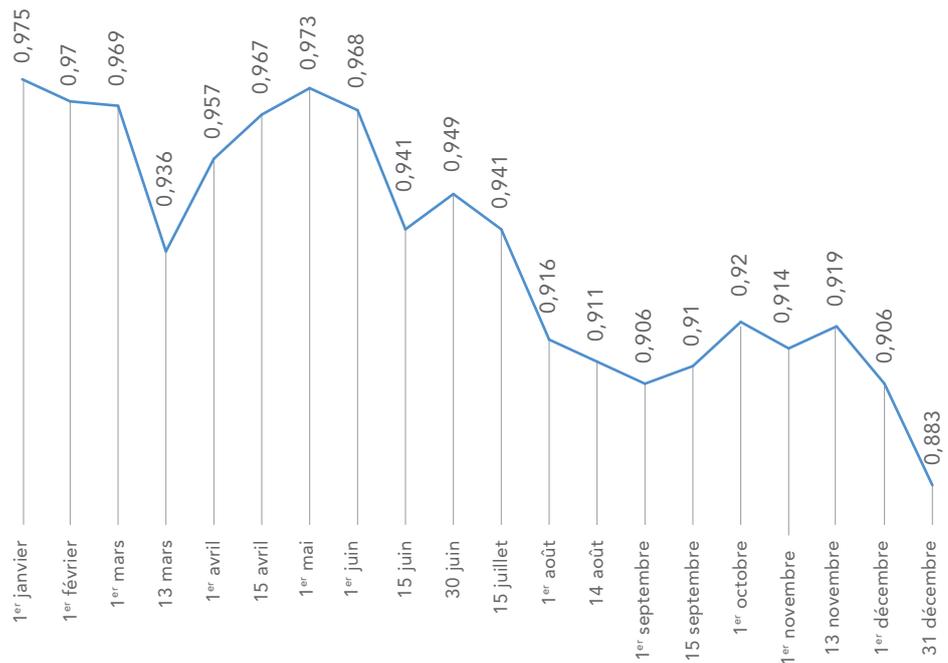
14. Les états de la comptabilité en USD de La Mutuelle sont combinés à ceux en CHF de la manière suivante :

- a. L'état de la performance financière en USD est converti en CHF au taux de change moyen UNORE pour l'année 2020, soit 0.941,
- b. L'état de la situation financière en USD est converti en CHF au taux de change UNORE en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit 0.883.

15. Ce principe de conversion est appliqué car le logiciel informatique de La Mutuelle effectue l'enregistrement des opérations comptables dans la monnaie d'origine de chaque fonds uniquement, soit le CHF ou le USD, mais ne permet pas l'enregistrement des opérations en USD dans leurs contre-valeurs en CHF. Le coût du développement de cette fonctionnalité est jugé trop élevé (IPSAS 1).

16. Les opérations en monnaies étrangères effectuées par La Mutuelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chacun des fonds au taux de change UNORE pratiqués à la date de la transaction. Les gains et pertes de change qui résultent de ces opérations et de la conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en CHF et USD.

Taux de change
opérationnels des
Nations Unies (UNORE)
pour l'année 2020



Classement des actifs et passifs financiers

17. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés en fonction de leurs caractéristiques propres. La réévaluation subséquente des actifs financiers est déterminée par leur classification et est revue à chaque date de clôture du bilan. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'AMFI a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers et les risques relatifs. Les passifs financiers portant intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'AMFI classe ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

Classe	Type d'actifs / passifs financiers
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et évalués au coût amorti	Obligations en portefeuille cotées sur les marchés financiers et gérées par La Mutuelle, prêts aux membres
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie mandats de gestion, titres, instruments financiers dérivés
Valeur historique	Impôt anticipé à récupérer, intérêts courus sur les obligations, primes à recevoir des membres et autres actifs à recevoir, fournisseurs, charges à payer, dépôts des membres, primes payées d'avance par les membres

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux avoirs en banques ainsi que les liquidités dont l'échéance de base est de 3 mois au maximum, y compris les dépôts à terme et les placements financiers, et qui sont en tout temps convertibles en espèces.

Les dépôts à terme

19. Les dépôts à terme sont des placements d'une durée supérieure à 3 mois effectués auprès des établissements bancaires. Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée du placement et le produit des dépôts à terme est comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Les obligations en portefeuille

20. Les obligations sont des placements avec des échéances et coupons fixes qui sont cotés sur les marchés financiers et destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Elles sont enregistrées au prix d'achat brut lors de leur acquisition et évaluées en fin d'année au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les escomptes ou primes éventuels d'acquisition sont amortis sur la durée de détention de chaque obligation et les frais de transaction sont comptabilisés dans les charges. L'impact de l'amortissement des obligations est pris en compte dans la variation nette de la valeur des obligations.

Mandats de gestion

21. Les mandats de gestion sont des portefeuilles d'obligations, de titres et de fonds de placement cotés sur les marchés financiers et gérés par des établissements bancaires. Chaque mandat de gestion est traité individuellement comme un actif financier et est comptabilisé initialement à la valeur d'investissement du portefeuille dans son ensemble. Cette dernière est adaptée à la juste valeur du portefeuille à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers. Les revenus générés par chaque mandat de gestion sont comptabilisés de manière globale en fin d'année dans l'état de la performance financière, le coût et le temps nécessaire consacrés à une comptabilisation individuelle ayant été jugés trop élevés (IPSAS 1).

Titres

22. Les titres tels que les produits structurés à capital garanti, les obligations à taux variable ou les fonds de placements sont cotés sur les marchés financiers. Les produits structurés à capital garanti et les obligations à taux variable ont un rendement incertain mais une échéance fixe, tandis que les fonds de placement n'ont pas d'échéance et des revenus incertains. Les titres sont enregistrés au prix d'achat brut et cette valorisation est adaptée à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice sur la base des derniers cours boursiers.

Instruments financiers dérivés

23. La Mutuelle a recours à des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme afin de couvrir les risques de change encourus sur les fonds immobiliers exprimés en devis étrangère. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

Prêts aux membres

24. Les prêts aux membres sont des actifs financiers remboursables à échéances fixes. Ils sont de deux types : le prêt ordinaire et le prêt au logement. En fin d'exercice, les prêts sont comptabilisés à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Primes à recevoir des membres

25. Les primes à recevoir des membres correspondent aux primes d'assurance facturées aux membres pour l'année concernée mais pas encore payées à la fin de l'exercice. En fin d'exercice, les primes à recevoir sont comptabilisées à la juste valeur et tiennent compte d'une dépréciation liée aux créances douteuses établie au cas par cas.

Impôt anticipé à récupérer

26. L'impôt anticipé est prélevé du crédit des intérêts des obligations de débiteurs suisses, des intérêts des dépôts à terme en CHF et des comptes à vue en CHF, pour autant que les taux d'intérêt soient positifs. Il est récupéré lors de l'exercice suivant.

Intérêts courus sur les obligations

27. Le total des intérêts courus sur les obligations et titres portant un intérêt est comptabilisé à l'actif en tant que produits à recevoir.

Dépôts à vue des membres

28. Les membres ont la possibilité d'épargner par le biais de deux comptes en CHF, le compte courant et le compte de dépôts, et d'un compte courant en USD.

Primes d'avance par les membres

29. Les primes payées d'avance par les membres correspondent aux primes facturées aux membres pour l'année suivante mais déjà payées par les membres durant l'exercice.

Fournisseurs et charges à payer

30. Les charges à payer correspondent à des prestations qui ont été effectuées durant l'exercice mais qui sont facturées après la clôture.

Reconnaissance des revenus et charges

Actifs financiers

31. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et en tenant compte du rendement effectif de l'actif lorsque la différence avec le rendement nominal est significative. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'AMFI de percevoir le paiement est établi. Dans le cas où des

obligations sont achetées et que des intérêts courus pour la période avant la date d'acquisition doivent être payés, le coût d'acquisition est diminué de ces intérêts courus.

Prêts aux membres

32. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement en fonction du temps écoulé.

Dépôts des membres

33. Les intérêts sont comptabilisés mensuellement et annuellement selon le processus décrit en note 16.

Produits d'assurance

34. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

35. En ce qui concerne les commissions de gestion des assureurs, UNIQA établit un décompte trimestriel sur la base des primes facturées pour le trimestre. Les commissions de TSM Assurances sont versées sous forme d'acomptes trimestriels et celles de ZURICH sont calculées lors du décompte définitif des primes en fin d'exercice.

Autres produits et charges

36. Les autres produits tels que les frais de traitement manuel, les frais pour retrait hors préavis et les rappels de paiement de primes d'assurance sont comptabilisés au moment où le traitement est effectué. Les factures et notes de crédit sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

37. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur une durée d'utilité de 5 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les immobilisations corporelles sont uniquement détenues par La Mutuelle et sont composées des serveurs informatiques acquis en 2015, et des ordinateurs acquis en 2018.

Immobilisations incorporelles

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minorées des amortissements cumulés et de toute dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est opéré sur une durée d'utilité de 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les biens sont comptabilisés à l'actif lorsque leur prix d'achat initial est supérieur ou égal à CHF 5'000. Les coûts ayant une valeur unitaire inférieure à CHF 5'000 sont comptabilisés en tant que charge pour autant qu'ils n'augmentent pas la valeur du bien ou sa durée de vie. Les immobilisations incorporelles détenues par La Mutuelle et le GPAFI sont constituées de licences informatiques, de logiciels, et de coûts liés à l'amélioration du site internet et du système informatiques.

Perte de valeur des actifs non financiers

39. Au 31 décembre 2020, les seuls actifs non financiers de l'AMFI sont les serveurs informatiques acquis 2015, les ordinateurs acquis en 2018 ainsi que des licences informatiques. L'AMFI examine à chaque date de clôture annuelle s'il existe un indice révélant qu'un actif ait pu perdre de sa valeur et que la valeur comptable soit supérieure à la valeur recouvrable. Si tel est le cas une perte de valeur est inscrite dans l'état de la performance financière.

Provisions

40. Une provision couvre les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être reconnue dans l'état de la situation financière lorsque l'AMFI a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Sachant que le taux d'intérêt du compte de dépôts en CHF, proposé par La Mutuelle, doit être approuvé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes, les intérêts qui seront crédités représentent une charge et une provision est constituée.

Actifs et passifs éventuels

41. Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI.

42. Un passif éventuel est :

- a. une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AMFI, ou

- b. une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

43. Les actifs et passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers.

Avantages du personnel

44. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de travail.

Avantages à court terme

45. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière durant laquelle les services y ouvrant un droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une nouvelle affectation, les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles, les absences rémunérées (congés annuels, congé dans les foyers, congé-maladie, congé de maternité et de paternité) et d'autres avantages à court-terme (capital-décès, indemnités pour frais d'étude, remboursement d'impôts) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur nominale et classés dans les passifs courants dans l'état de la situation financière.

Jours de congé annuels non utilisés

46. Les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies peuvent accumuler, au maximum, 60 jours de congé annuels qui doivent être payés en cas de séparation. L'AMFI comptabilise dans les passifs courants la valeur totale des jours de congés annuels accumulés au 31 décembre 2020 (avantages du personnel).

Avantages postérieurs à l'emploi

47. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service.

Prestations liées au rapatriement

48. Selon le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires, dont ceux de la catégorie des

administrateurs, ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation (voyage et déménagement) en fonction du nombre d'années d'ancienneté. Au 31 décembre 2020 un employé de l'AMFI est éligible pour des prestations liées au rapatriement.

Evaluation actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi

49. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul des montants à reporter au 31 décembre 2020. Conformément à la résolution 70/244 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, l'âge réglementaire de départ à la retraite est de 65 ans pour tous les fonctionnaires recrutés dès le 1^{er} janvier 2014.

Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle. Leur valeur actuelle est déterminée par l'actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang. Les écarts actuariels découlant de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisés à l'actif net. Les hypothèses prises en considération sont les suivantes :

	Hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Taux d'actualisation	0.10% (0.36% en 2019) - Moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les trois principales monnaies dans lesquelles sont libellés les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Les flux de trésorerie projetés à ce titre sont actualisés pour chaque année au taux au comptant applicable aux obligations de premier rang émises par des sociétés, libellées dans chacune de ces trois principales monnaies, aux échéances correspondantes.
Hausse des coûts médicaux	0.36% (0.93% en 2019) - Moyenne pondérée des taux tendanciels de la hausse du coût des soins de santé estimés pour le remboursement des frais médicaux en dollars des États-Unis, en euros et en francs suisses.

Assurance maladie après la cessation de service

50. L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, leurs enfants et leurs survivants) peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007, et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actualisée de la part revenant à l'AMFI dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'AMFI. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

51. La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements cumulés représentent la part de la valeur actuelle des avantages acquise par les fonctionnaires de la date de leur entrée en fonctions à la date de l'évaluation actuarielle. Les avantages des fonctionnaires en activité leurs sont totalement acquis à la date à laquelle ils peuvent faire valoir la totalité de leurs droits aux prestations dues après la cessation de service. Ainsi, pour les retraités et pour les fonctionnaires en activité remplissant les conditions requises pour prendre leur retraite avec toutes les prestations dues, la valeur actuelle des avantages futurs et les engagements cumulés sont de même montant. Les engagements étant calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, les droits à prestations de chaque participant au titre du régime sont portés en charges par régularisation compte tenu de la formule appliquée pour le calcul des prestations.

52. Le tableau ci-dessous montre les engagements au titre du passif lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

	2020	2019
Valeur actuelle des engagements au 1 ^{er} janvier au titre des prestations définies	4 956 900	4 657 977
Coût des services rendus sur l'année	128 010	113 203
Coût financier sur l'année	15 867	42 505
Prestations payées	-75 510	-33 451
(Gain) ou perte actuarielle	167 394	233 298
(Gain) ou perte de change	-467 728	-56 632
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre au titre des prestations définies	4 724 933	4 956 900

53. Le montant net de l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service est reconnu dans l'état de la situation financière et se monte à CHF 4'724'933 au 31 décembre 2020 (CHF 4'956'900 au 31 décembre 2019).

54. Les gains et pertes actuariels apparaissent lorsque l'estimation actuarielle diffère du taux prévu à long terme. Ils découlent des ajustements résultant de l'expérience (écarts entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) et des changements apportés aux hypothèses actuarielles en raison de facteurs tels que les taux de mortalité, les taux d'actualisation, les prévisions de l'évolution des soins de santé médicaux, l'inflation des dépenses médicales. Ils sont comptabilisés à l'actif net, dans la réserve IPSAS 25 et se montent à CHF 167'394 au 31 décembre 2020 (CHF 233'298 au 31 décembre 2019).

55. Le coût des services rendus et le coût financier rendus désignent l'accroissement, au cours de la période, de la valeur actuelle de l'obligation au titre

de prestations définies résultant des services rendus au cours de la période. Ils sont comptabilisés dans l'état de la performance financière et se montent à CHF 143'877 au 31 décembre 2020 (CHF 155'708 au 31 décembre 2019).

56. La différence de change résulte de la conversion en CHF des montants générés en USD par l'assurance maladie après la cessation de service. Elle est comptabilisée dans l'état de la performance financière en tant que gain ou perte de change non réalisé et se monte à CHF 467'728 au 31 décembre 2020 (CHF 56'632 au 31 décembre 2019).

Analyse de sensibilité aux frais médicaux

57. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service est le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter à l'avenir. Une variation de 1% des frais médicaux aurait les répercussions suivantes :

	2020		2019	
	+1%	-1%	+1%	-1%
Effet sur le coût des services rendus et le coût financier	53 794	-34 628	85 789	-58 822
Effet sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 312 995	-982 250	1 385 546	-1 020 836

Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies

58. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1949 pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations affiliées à la Caisse. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'AMFI étant un fonds de l'Office des Nations Unies à Genève, ses employés sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

59. L'obligation financière de l'AMFI à l'égard de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,90% pour les participants et 15,80% pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer à la couverture du déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

60. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2019 et faisait apparaître un excédent actuariel qui correspondait à 0,50% (déficit de 0.05% dans l'évaluation de 2017) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2019 s'établissait à 23,20% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,70%. Au 31 décembre 2019, le ratio de capitalisation des actifs actuariels sur les provisions techniques, dans l'hypothèse d'aucun ajustement futur des retraites et sur la base d'un taux d'intérêt nominal de 6%, était de 144,40% (139,20% dans l'évaluation de 2017). L'augmentation du ratio de financement

est notamment attribuable à une augmentation du coût de la vie plus faible que prévu. A la date de l'établissement du présent rapport annuel, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26.

61. Les cotisations versées par La Mutuelle durant l'année 2020 se sont élevées à CHF 299'297 (CHF 305'805 en 2019). Les cotisations versées par le GPAFI durant l'année 2020 se sont élevées à CHF 57'418 (le montant 2019 n'est pas déterminable car facturé globalement).

Réserve pour les demandes d'indemnisations

62. Selon l'article 48 du Bulletin du Secrétaire Général (ST/SGB/188) sur la constitution et gestion des fonds d'affectation spéciale, un montant représentant un pourcentage du traitement de base net des fonctionnaires rémunérés, soit actuellement 1%, doit être prélevé et imputé dans une réserve afin de faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de l'Appendice D du Règlement du personnel, dont les dispositions régissent le paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est conservé dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, ne fait pas l'objet d'une restitution future et est reconnu dans les charges.

NOTE 4 : Gestion des risques financiers

63. L'AMFI définit les risques en tant que pertes potentielles qui peuvent être causées par des facteurs tant externes qu'internes. Afin de préserver le capital tout en maximisant le rendement, le Conseil d'administration a édicté des règles pour la gestion globale des risques qui adressent des domaines spécifiques tels que la gestion des avoirs. La dernière analyse des risques auxquels La Mutuelle est confrontée a été effectuée en 2016, et la mise à jour est en cours.

64. Les risques auxquels l'AMFI est confrontée sont les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et opérationnels. L'AMFI n'est pas engagée dans des opérations spéculatives.

Le risque de marché

65. Le risque de marché correspond au risque de pertes sur investissements résultant des fluctuations des cours des obligations et titres, et est minimisé grâce aux critères qualitatifs régissant le choix des investissements. La politique d'investissements de La Mutuelle, mise à jour en 2015 afin de prendre

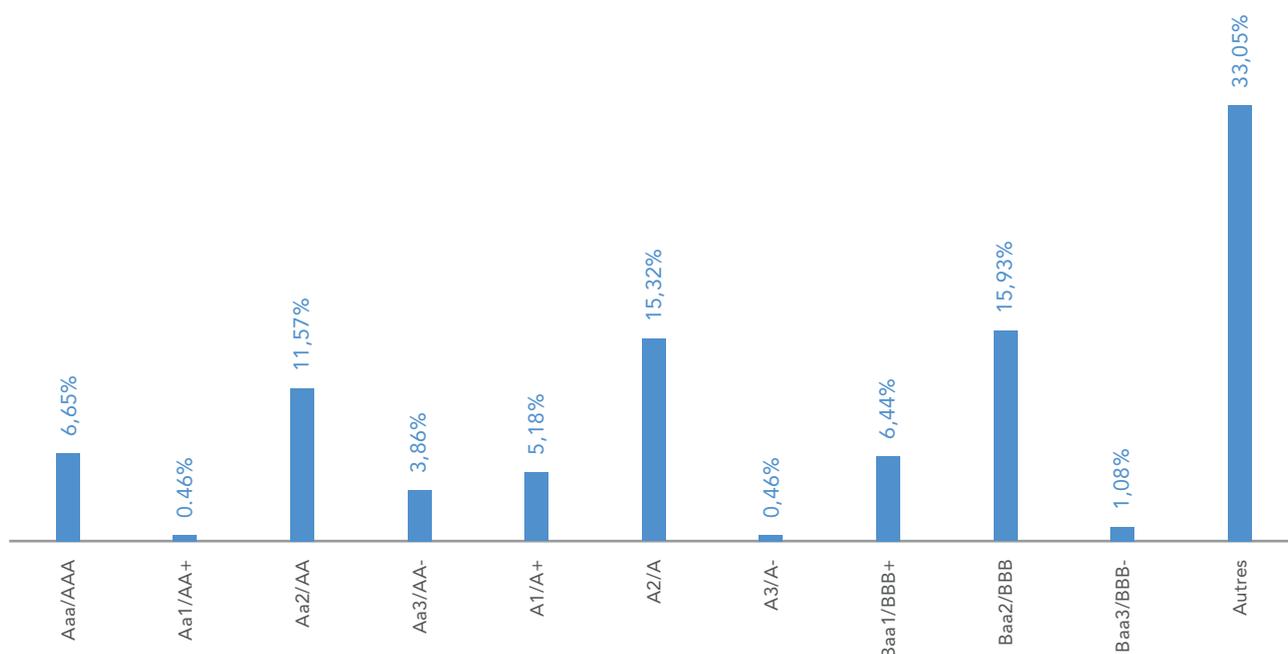
en considération la situation économique en cours, permet l'achat d'obligations suivantes :

- a. Des bons du Trésor et des obligations émises par les gouvernements ou par des entités ayant une garantie étatique avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),
- b. Des émissions d'organisations supranationales et des institutions internationales de

développement avec une notation de AA minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's),

- c. Des obligations d'entreprises avec une notation de BBB- minimum (Moody's ou équivalent Standard & Poor's) pour autant que le Comité d'investissement donne son accord.

66. Au 31 décembre 2020, la répartition des investissements par notation est la suivante :



Le risque de crédit

67. Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. L'AMFI est exposée au risque de crédit afférant aux actifs financiers suivants :

- a. **La trésorerie et équivalents de trésorerie et les dépôts à terme :** dans le cas où un établissement bancaire, auprès duquel l'AMFI a déposé la trésorerie et équivalents de trésorerie et contracté des dépôts à terme, venait à faire faillite, une perte sèche devrait être supportée. L'AMFI minimise le risque en répartissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les dépôts à terme auprès de différentes banques telles que l'UBS, Lombard Odier, la Banque Cantonale de Genève, le Crédit Suisse, la Barclays Bank et PostFinance, et en choisissant des contreparties ayant une notation à court terme de A1 ou mieux (Moody's ou équivalent Standard & Poor's).

b. Les obligations, mandats de gestion et titres :

si un créancier est dans l'incapacité de rembourser sa dette, une perte sèche doit être supportée par l'AMFI. La Mutuelle minimise le risque en conférant un mandat de surveillance des investissements au Crédit Suisse et à l'UBS afin d'avoir deux opinions supplémentaires sur la qualité des titres en portefeuille.

- c. **Les prêts :** La Mutuelle est exposée aux risques de défaut dans le cas où un membre ne rembourserait pas sa dette. Le Conseil d'administration minimise ce risque en édictant des règles quant à l'octroi de prêts qui tiennent compte, notamment, du salaire du membre, des caractéristiques de son contrat de travail (type, durée, date d'entrée dans l'organisation), de sa capacité financière et de ses engagements extérieurs. De plus, le prêt ordinaire est limité à 7x le salaire mensuel net du membre, et le montant maximum du prêt au logement est de CHF 250'000. La dette totale qu'un membre puisse avoir auprès de La Mutuelle est de CHF 250'000.

d. Les primes liées aux assurances: dans le cadre des contrats collectifs d'assurance conclus entre le GPAFI et les assureurs, ces derniers procèdent à une facturation globale pour l'ensemble des assurés du contrat, et c'est le GPAFI, en tant que preneur d'assurance, qui paie les primes aux assureurs selon les échéances convenues. De son côté, le GPAFI facture les primes à ses membres de manière individuelle. Le risque de primes, lié au fait que le GPAFI paye les primes aux assureurs sans avoir l'assurance de récupérer les montants auprès des assurés, est minimisé grâce à la gestion des débiteurs mise en place par le GPAFI. En effet, le processus d'envoi de rappels avant l'exclusion d'un membre pour défaut de paiement est très court et permet, notamment, de faire bloquer le versement des prestations par l'assureur à ce membre. Grâce à cet accord, le GPAFI peut exclure un membre de manière rétroactive à la date du blocage des prestations sans avoir à payer la prime impayée par le membre et sans subir de perte financière.

Le risque de taux d'intérêt

68. Le risque de taux correspond à la variation d'un actif ou d'un passif financier résultant d'une variation des taux d'intérêt. L'AMFI est exposée à ce risque de moins-value en capital sur les actifs financiers portant intérêt. En ce qui concerne la trésorerie et

les équivalents de trésorerie, depuis 2015 l'AMFI est confrontée aux intérêts négatifs appliqués par les banques dépositaires suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'introduire un taux d'intérêt négatif sur les avoirs en comptes de virement détenus à la BNS. Cette charge est classée dans l'état de la performance financière. Pour ce qui est des obligations en portefeuille, le risque est minimisé car elles sont conservées jusqu'à leur échéance.

69. Pour protéger les portefeuilles obligataires en CHF et USD contre le risque de taux, les obligations achetées par La Mutuelle sont conservées jusqu'à l'échéance. Cependant, en cas de risque majeur de faillite du débiteur, la vente est exceptionnellement autorisée pour autant qu'elle soit clairement motivée. De plus, la durée des portefeuilles ne doit pas excéder 7 ans.

70. La durée des mandats de gestion contractés par La Mutuelle ne doit pas excéder 5 ans. Dans le cas où une banque souhaite dépasser cette limite, elle doit préalablement obtenir l'accord des membres du Comité d'investissement.

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

71. Le tableau ci-dessous montre l'incidence d'une variation de 100 points de base, soit 1%, sur l'évaluation des instruments financiers :

Analyse de sensibilité à une variation du taux d'intérêt

	2020		2019	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	+100	592	+100	748
	-100	-1 420	-100	-1 475
Dépôts à terme	+100	162 923	+100	181
	-100	84 512	-100	86
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	+100	-1 986	+100	-2 919
	-100	1 986	-100	2 919
Titres désignés à la juste valeur	+100	190	+100	141
	-100	-190	-100	-141
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	-3 806	+100	-3 900
	-100	3 806	-100	3 900
Prêts aux membres	+100	4 252	+100	4 461
	-100	-3 879	-100	-4 065

Le risque de change

72. Le risque de change correspond au risque résultant de la variation des cours des monnaies entre elles, et son impact sur la valorisation d'un actif ou d'un passif. Le risque de change auquel l'AMFI est exposée est principalement lié aux investissements en devises étrangères présents dans les mandats de gestion (La Mutuelle uniquement), ainsi qu'au Fonds fiduciaire exprimé en USD.

73. Selon la politique d'investissements de La Mutuelle, approuvée par le Conseil d'administration, les mandats de gestion doivent contenir au minimum 50% d'investissements en CHF. Dans sa totalité, le portefeuille géré doit être investi au minimum à 70% dans la devise de référence et au maximum à 110%. Les établissements bancaires au bénéfice d'un mandat de gestion ont recours à des contrats de change à terme, à des futures, swap et des options sur devises uniquement à des fins de couverture et non de spéculation.

74. Les pertes ou gains de changes latents enregistrés en fin d'année lors de l'évaluation du Fonds fiduciaire sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

75. Dans un souci de minimisation du risque lié aux variations du taux de change, La Mutuelle investit la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les obligations en portefeuille, les titres et les prêts des membres dans les devises respectives des fonds, soit le CHF pour le fonds en CHF, et le USD pour le fonds en USD. Cependant, afin de pallier aux intérêts négatifs, le fonds immobilier Smart Estate 1, coté en euros, a été acheté et un contrat de change conclu afin de se prémunir de toute variation des cours de change.

Analyse de sensibilité à une variation des taux de change

76. Le tableau ci-dessous montre l'impact d'une variation du CHF contre les autres devises de 1% sur les revenus :

Analyse de sensibilité à une variation du taux de change

	2020		2019	
	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000	Augmentation (+)/ Diminution(-) en points de base	Impact sur l'excédent de recettes en CHF 1 000
Instruments financiers				
Mandats de gestion désignés à la juste valeur	+100	133	+100	60
	-100	-133	-100	-60
Fonds fiduciaire	+100	-363	+100	163
	-100	-596	-100	-19
Instruments financiers dérivés	+100	16	+100	36
	-100	-51	-100	-1

Le risque de liquidités

77. Le risque de liquidités pour La Mutuelle correspond au risque de retraits importants non anticipés. La Mutuelle est en mesure d'anticiper les retraits des membres notamment grâce au préavis de retraits de 3 jours ouvrables. Afin de minimiser ce risque, elle conserve des liquidités à hauteur de CHF 106'994'000, et investit une partie des dépôts des membres dans des produits réalisables dans un délai de 3 jours ouvrables. En ce qui concerne le GPAFI, le risque de liquidités correspond au risque d'augmentation importante des primes facturées par les assureurs avant leur encaissement auprès des membres. Le GPAFI est en mesure d'anticiper

ces augmentations étant donné que les négociations tarifaires avec les assureurs se font dans le courant de l'été pour l'année suivante, voire pour plusieurs années. Le risque est par ailleurs minimisé dans la mesure où les primes facturées aux membres sont payables d'avance pour une période donnée alors que le GPAFI dispose d'un délai de paiement auprès des assureurs, et que pour certains contrats il paie des acomptes en cours d'année et le solde après l'établissement d'un décompte définitif en fin d'année.

Juste valeur des instruments financiers

78. La juste valeur des instruments financiers est établie selon la hiérarchie suivante :

a. Niveau 1 : actifs et passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché. Sont inclus dans ce niveau les mandats de gestion et les titres.

b. Niveau 2 : actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement. Sont inclus dans ce niveau la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme ainsi que les instruments financiers dérivés.

c. Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché mais, par exemple, par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés.

79. Les instruments financiers qui sont représentés dans le tableau ci-après sont évalués à la juste valeur à l'exception des obligations en portefeuille qui sont évaluées au coût amorti. Leur juste valeur au 31 décembre 2020 est de CHF 85'613'091 (CHF 96'778'851 au 31 décembre 2019) :

Hiérarchie des données d'entrées

	31.12.2020 en CHF 1 000			31.12.2019 en CHF 1 000		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
En CHF	-	114 439	-	-	107 168	-
En USD, équivalent en CHF	-	3 638	-	-	6 694	-
Sous-total	-	118 077	-	-	113 862	-
Dépôts à terme						
En USD, équivalent en CHF	1 766	-	-	1 950	-	-
Sous-total	1 766	-	-	1 950	-	-
Mandats de gestion désignés à la juste valeur						
En CHF	101 578	-	-	101 538	-	-
Sous-total	101 578	-	-	101 538	-	-
Obligations détenues jusqu'à l'échéance						
En CHF	72 600	-	-	82 562	-	-
En USD, équivalent en CHF	9 928	-	-	9 964	-	-
Sous-total	82 528	-	-	92 526	-	-
Titres désignés à la juste valeur						
En CHF	27 896	-	-	14 056	-	-
En USD, équivalent en CHF	883	-	-	-	-	-
Sous-total	28 779	-	-	14 056	-	-
Instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur						
En CHF	-	-9	-	-	17	-
Sous-total	-	-9	-	-	17	-
Prêts aux membres						
En CHF	-	-	160 664	-	-	166 384
Sous-total	-	-	160 664	-	-	166 384
TOTAL	214 651	118 068	160 664	210 070	113 879	166 384

80. Durant l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2020, aucun transfert n'a été constaté entre les différents niveaux.

Le risque opérationnel

81. Le risque opérationnel correspond au risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, de personnes et de systèmes, comme par exemple :

a. La fraude interne : l'organisation interne de l'AMFI, nécessitant au minimum l'intervention de 2 personnes pour valider les activités de dépôts, de prêts et autres transactions financières, permet une minimisation du risque de fraude interne. De plus, les opérations financières de l'AMFI sont vérifiées à la fin de chaque mois par une troisième personne.

b. La fraude externe : les serveurs de production de La Mutuelle sont indépendants des serveurs du site internet afin de minimiser le risque de fraude externe.

c. Les dommages aux actifs corporels : la délocalisation des backups des serveurs de La Mutuelle dans un lieu éloigné du Palais des Nations renforce la minimisation du risque de pertes résultant de l'interruption de l'activité.

d. Membres, produits et pratiques commerciales : le personnel de l'AMFI, les membres du Conseil d'administration, les représentants des Organisations affiliées et les membres des divers

Comités ont signé un Code de Déontologie afin de respecter un code de conduite et d'éthique.

e. Non-conformité : La Mutuelle minimise le risque lié au blanchiment et à l'absence de respect des lois fiscales en effectuant des contrôles réguliers.

82. A la date de clôture du 31 décembre 2020 il n'existe pas d'instrument financier en souffrance ou qui nécessite un ajustement de valeur (impairment).

NOTE 5 : Jugements et estimations comptables

83. La préparation des Etats financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et/ou à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur l'expérience passée ainsi que sur divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

84. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les provisions sur les créances et l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

NOTE 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Etat combiné de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
FONDS EN CHF		
Caisse	26	16
Fonds fiduciaire	11 635	10 004
Disponible mandats de gestion	148	-54
Comptes courants bancaires CHF	62 630	57 202
Cash deposits CHF	20 000	40 000
Dépôts à terme CHF inférieurs à 3 mois	20 000	-
Sous-total	114 439	107 168
FONDS EN USD, EQUIVALENT EN CHF		
Comptes courants bancaires USD	1 871	1 974
Cash deposit USD	1 767	1 951
Dépôts à terme USD inférieurs à 3 mois	-	2 769
Sous-total	3 638	6 694
TOTAL EN CHF	118 077	113 862

85. Le rendement moyen des comptes courants bancaires et dépôts à terme en CHF pour l'année 2020 est de -0.63%, contre -0.42% en 2019. Le rendement moyen des comptes en USD pour l'année 2020 est de 0.43% contre 2.27% en 2019.

86. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

NOTE 7 : Dépôts à terme

Etat combiné des dépôts à terme

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
PLACEMENTS SUPERIEURS A 3 MOIS ET INFERIEURS A 12 MOIS		
FONDS EN USD, EQUIVALENT EN CHF		
Dépôts auprès de BCGE	1 766	1 950
TOTAL	1 766	1 950

87. Le rendement moyen des dépôts à terme en USD pour l'année 2020 a été de 2.24% contre 2.83% en 2019.

NOTE 8 : Obligations détenues jusqu'à l'échéance

Etat combiné des obligations détenues jusqu'à l'échéance

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
OBLIGATIONS D'UNE DUREE INFERIEURE A 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
Obligations en CHF	17 996	10 966
FONDS EN USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	1 762	486
TOTAL	19 758	11 452
OBLIGATIONS D'UNE DUREE SUPERIEURE A 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
Obligations en CHF	55 293	72 285
Dépréciation*	-689	-689
Sous-total	54 604	71 596
FONDS EN USD		
Obligations en USD, équivalent en CHF	8 166	9 478
Sous-total	8 166	9 478
TOTAL	62 770	81 074

*Pour mémoire 2.125% Sairgroup Zürich 1997 - 2004 en attente de liquidation

88. Selon la politique d'investissement, les obligations gérées par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

89. Les obligations en portefeuille sont en baisse de 23% par rapport à 2019, les taux d'intérêt négatifs en CHF réduisant considérablement le nombre d'émissions obligataires ainsi que les opportunités d'achat.

NOTE 9 : Mandats de gestion désignés à la juste valeur**Etat combiné des mandats de gestion désignés à la juste valeur**

	31.12.2020			31.12.2019		
	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)	Estimation (nette de revenus) en CHF 1 000	Variation par rapport à la valeur nominale en CHF 1 000	Gain / (Perte) latente (%)
Banques						
Lombard Odier	40 351	351	0,88	40 168	168	0,42
Banque Privée Edmond de Rothschild 1	40 666	666	1,67	40 869	869	2,17
Banque Privée Edmond de Rothschild 2	20 561	561	2,80	20 501	501	2,50
TOTAL	101 578	1 578		101 538	1 538	

90. Selon la politique d'investissement, les mandats de gestion gérés par des banques doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

91. Les mandats de gestion sont restés stables en 2020. La provision pour gain latent est passée de CHF 1'538'487 en 2019 à CHF 1'578'097 en 2020 et est constaté dans l'état de la performance financière.

NOTE 10 : Titres désignés à la juste valeur**Etat combiné des titres désignés à la juste valeur**

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
0.10% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2021	2 500	-
TOTAL	2 500	-
TITRES ÉCHUS AU-DELÀ DE 12 MOIS		
FONDS EN CHF		
0.75% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	2 500	-
0.56% UBS Capital Protection Coupon Note 2020 - 2022	2 500	-
Barclays Capital Protected Digital Note 2020 - 2022	5 000	-
Parts Unirenta Union Investments GMBH	101	101
Lombard Odier Fund (CH) Ultra low CHF I	9 482	9 482
2.75% Zurich Compagnie d'Assurance 2016-Perp.	1 000	1 000
Philae Fund Varia Decalia Swiss Realtech	1 810	1 906
Smart Estate 1	3 585	2 044
Moins value enregistrée	-582	-477
Sous-total	25 396	14 056
FONDS EN USD		
Barclays Floater Note 2020 - 2022	883	-
Sous-total	883	-
TOTAL	26 279	14 056

92. L'AMFI classe sous les titres les investissements qui sont susceptibles d'être vendus en tout temps.

93. Selon la politique d'investissement, les titres gérés par La Mutuelle doivent respecter les critères qualitatifs énumérés sous le risque de marchés de la note 4 « Gestion des risques financiers ».

94. Les obligations et fonds de placement obligataires ont été achetés dans le but d'améliorer la rentabilité

des investissements. Leur remboursement peut intervenir en cas de vente de ces investissements. Les fonds de placement obligataires sont classés dans les titres puisqu'ils ne sont assujettis à aucune durée. En ce qui concerne l'obligation 2.75% Zurich Compagnie d'assurance, elle peut aussi être remboursée par anticipation ou voir ses conditions redéfinies dès le 2 juin 2021.

NOTE 11 : Instruments financiers dérivés

Etat combiné des instruments financiers dérivés désignés à la juste valeur

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
FONDS EN CHF		
Contrats de change à terme	-8	17
TOTAL	-8	17

95. La Mutuelle a conclu des contrats de change à terme en 2020 afin de minimiser le risque découlant des fluctuations de change relatif au fonds immobilier

Smart Estate 1 coté en euro. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre et sont portés à l'actif.

Contrat de change à terme

Date	Devise	Montant vendu	Devise	Montant acheté	Taux de change à terme	Echéance
2020						
15.12.2020	EUR	102 150,00	CHF	109 664,94	1.0736	16.12.2021
14.12.2020	EUR	2 232 265,07	CHF	2 401 024,31	1.0756	16.12.2021
09.12.2020	EUR	1 005 750,00	CHF	1 080 072,61	1.0739	16.12.2021
2019						
16.12.2019	EUR	1 910 515,07	CHF	2 085 613,78	1.09165	16.12.2020

NOTE 12 : Prêts aux membres

Etat combiné des prêts aux membres

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	14 351	14 747
Prêts au logement	22 358	22 638
TOTAL	36 709	37 385
AMORTISSEMENT DES PRÊTS PRÉVU AU-DELÀ DE 12 MOIS		
Prêts ordinaires	29 727	32 146
Prêts au logement	95 161	97 967
Provision pour dépréciation des prêts	-933	-1 114
TOTAL	123 955	128 999

96. Avec la mise en œuvre de IPSAS 41, une entité peut appliquer différentes approches pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale ou pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'entité peut prendre en compte, au cours de l'évaluation, des informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pouvant affecter le risque de crédit.

97. La comptabilisation de la perte de crédit attendue se fait à travers les paniers suivants :

a. Panier 1 : comporte les prêts qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou qui présentent un risque de crédit faible à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en calculant un ratio de pertes sur prêts par rapport au total des prêts en cours au cours des 4 dernières années. Le panier 1 s'élève à CHF 126'616 au 31 décembre 2020 (CHF 103'443 CHF au 31 décembre 2019).

b. Panier 2 : comporte les prêts qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (sauf s'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture) mais qui ne présentent pas d'indication objective de dépréciation. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte de l'évolution des dossiers des débiteurs sous surveillance entre deux exercices comptables. Le panier 2 s'élève à CHF 46'296 au 31 décembre 2020 (CHF 81'849 au 31 décembre 2019).

c. Panier 3 : comporte les prêts qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La perte de crédit attendue est appliquée en tenant compte du montant total des créances traitées par une agence de recouvrement. Le panier 3 s'élève à CHF 760'325 au 31 décembre 2020 (CHF 929'390 au 31 décembre 2019).

Les 3 paniers s'élèvent à CHF 933'237 au 31 décembre 2020 (CHF 1'114'682 au 31 décembre 2019).

98. Durant l'exercice 2020, une perte effective de CHF 167'906 a été constatée (perte de CHF 207'045 enregistrée en 2019).

NOTE 13 : Autres actifs courants

99. Les autres actifs courants sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
Impôt anticipé à récupérer	577	745
Intérêts courus sur obligations	706	840
Intérêts courus sur titres	16	-
Charges payées d'avance	81	59
Débiteurs divers	-	27
Primes payées d'avance aux assureurs	-	690
Commission à recevoir des assureurs	407	371
TOTAL	1 787	2 732

NOTE 14 : Immobilisations corporelles et incorporelles

100. Les variations de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles durant l'exercice sont expliquées ci-dessous :

Etat combiné des immobilisations corporelles et incorporelles

	Equipement informatique en CHF 1 000	Logiciel informatique en CHF 1 000	Site internet en CHF 1 000	Total en CHF 1 000
Valeur brute au 31 décembre 2018	95	105	106	306
Augmentation des immobilisations	-	21	-	21
Sorties des immobilisations	-57	-68	-80	-205
Valeur brute au 31 décembre 2019	38	58	26	122
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2018	78	68	94	240
Amortissement	8	-	21	29
Amortissement des sorties	-57	-68	-80	-205
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019	29	-	35	64
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	17	38	12	67
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	9	58	-9	58
Valeur brute au 31 décembre 2019	38	58	26	122
Augmentation des immobilisations	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2020	38	58	26	122
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2019	29	-	35	64
Amortissement	4	7	18	29
Fonds d'amortissement au 31 décembre 2020	33	7	53	93
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	9	58	-9	58
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	5	51	-27	29

101 Au 31 décembre 2020, aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en garantie de dette.

NOTE 15 : Dépôts à vue des membres

Etat combiné des dépôts à vue des membres

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
FONDS EN CHF		
Comptes courants	11 754	12 749
Comptes de dépôts	375 433	371 017
Sous-total	387 187	383 766
FONDS EN USD, EQUIVALENT EN CHF		
Comptes en USD	13 241	15 593
Sous-total	13 241	15 593
TOTAL	400 428	399 359

102. Les comptes courants en CHF et USD (convertis en CHF) ont diminué durant l'année 2020 soit respectivement 7.80% et 3.84%. En revanche, les comptes de dépôts en CHF ont augmenté de 1.19%.

NOTE 16 : Intérêts sur les comptes courants et de dépôts en CHF, et sur le compte en USD

103. Les intérêts sont crédités sur les comptes courants en CHF à la fin de chaque exercice comptable à un taux d'intérêt fixe.

104. Les intérêts sur les comptes en USD sont crédités chaque mois sur la base d'un taux d'intérêt révisé chaque trimestre.

NOTE 17 : Réserves ordinaire et extraordinaire

Etat combiné de la réserve ordinaire

	2020 en CHF 1 000	2019 en CHF 1 000
Balance au 1er janvier	60 332	60 295
Attribution statutaire	111	37
Balance au 31 décembre	60 443	60 332

Etat combiné de la réserve extraordinaire

Balance au 1er janvier	17 141	17 303
Attribution selon résultat annuel	5 595	-162
Balance au 31 décembre	22 737	17 141

106. Les réserves ordinaires et extraordinaires correspondent aux fonds propres de l'AMFI.

La réserve ordinaire

107. Lors de la clôture annuelle des comptes, le fonds de réserve ordinaire doit être compris entre 8 et 12% du total du bilan moins les réserves. Dans le cas où le fonds est inférieur à 8% le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif à la fin de l'exercice suivant.

108. 12.50% des revenus de chaque exercice annuel de La Mutuelle et du GPAFI sont obligatoirement attribués à leur fonds de réserve ordinaire respectif. Cependant, dans le cas où ce dernier excède 12% du total du bilan moins les réserves, le Conseil d'administration peut renoncer à l'allocation statutaire s'il estime qu'elle n'est pas nécessaire mais doit requérir l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

105. Le taux d'intérêt bonifié sur les comptes de dépôts en CHF dépend du résultat de l'exercice financier. Il est fixé, sur proposition du Conseil d'administration, par l'Assemblée Générale qui se tient dans les 6 mois qui suivent la clôture des comptes. Les intérêts sont ensuite crédités sur les comptes des membres. Pour les besoins de la clôture de l'exercice, le taux d'intérêt proposé pour 2020 par le Conseil d'administration est de 0.10%, plus un bonus de 1.25%, soit un total de 1.35% (2019 : 0.20% plus un bonus de 0.85%, soit un total de 1.05%). La charge d'intérêts correspondante de CHF 4'703'886 (CHF 3'625'010 au 31 décembre 2019) est comptabilisée sous la forme d'une provision qui s'ajoute au montant des dépôts en fin d'année.

109. Dans le cas où la situation nécessite que le fonds de réserve ordinaire de La Mutuelle et/ou du GPAFI soit utilisé, et que celui-ci se situe en dessous de 8% du total du bilan de La Mutuelle, respectivement du GPAFI, moins les réserves, le Conseil d'administration doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin d'obtenir l'accord des membres et présenter un échéancier pour la recapitalisation du fonds de réserve ordinaire.

110. Au 31 décembre 2020, la réserve ordinaire de l'AMFI se monte à 14.67% du total du bilan en CHF moins les réserves (14.51% au 31 décembre 2019).

La réserve extraordinaire

111. La réserve extraordinaire est alimentée lorsque le Conseil d'administration estime qu'une marge de sécurité supplémentaire est nécessaire.

112. L'utilisation de la réserve extraordinaire de La Mutuelle ou du GPAFI est proposée par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire pour accord.

NOTE 18 : Avantages du personnel

113. Le tableau ci-dessous montre les passifs liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2020 :

Avantages du personnel

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
PASSIFS COURANTS		
Congé annuel	217	164
Congé dans les foyers	11	10
Sous-total	228	174
PASSIFS NON COURANTS		
Assurance maladie après la cessation de service	4 725	4 957
Prime de rapatriement et voyage	32	31
Sous-total	4 757	4 988
TOTAL	4 985	5 162

NOTE 19 : Revenus de l'activité

114. Les revenus de l'activité de La Mutuelle proviennent des prêts octroyés aux membres et des investissements.

115. La Mutuelle octroie à ses membres des prêts ordinaires et des prêts au logement. Le taux d'intérêt pour l'année 2020 se montait à 3.50% pour le prêt au logement et 5.90% pour le prêt ordinaire. Les revenus sont en baisse à CHF 6'943'000 (CHF 7'837'000 au 31 décembre 2019), notamment en raison de la participation aux excédents de l'assurance des prêts pour les années 2016 à 2018 reçue durant l'année 2019.

116. Les intérêts bancaires, correspondant à la rémunération des dépôts à terme en USD et des comptes de dépôts effectués en USD auprès des établissements bancaires, s'élèvent à CHF 97'000, en baisse par rapport au 31 décembre 2019 (CHF 225'000).

117. Les revenus des obligations gérées par La Mutuelle et provenant du paiement du coupon s'élèvent à CHF 1'587'000 et sont en baisse par rapport au 31 décembre 2019 (CHF 1'810'000). Cette baisse résulte du réinvestissement partiel d'obligations ayant eu un coupon élevé à un niveau

de taux d'intérêt significativement inférieur, les marchés obligataires en CHF n'offrant que très peu d'opportunité d'achat en raison des taux d'intérêt négatifs.

118. Les revenus des mandats de gestion s'élèvent à CHF 319'000 au 31 décembre 2020 et sont en baisse par rapport au 31 décembre 2019 (CHF 3'020'000). Il faut noter que l'année 2019 a été exceptionnellement bonne pour les mandats de gestion et qu'un gain latent de CHF 1'538'000 avait été enregistré.

119. Le ratio : revenus nets / dépôts de La Mutuelle est en baisse à 0.27% contre 1.43% en 2019.

120. Les revenus de l'activité du GPAFI proviennent des cotisations facturées aux membres ainsi que des commissions versées par les assureurs pour la gestion des contrats collectifs effectuée par le GPAFI dans le domaine de la promotion, de l'information, du conseil, des formalités d'admission et de la facturation individuelle aux assurés. Les revenus pour l'année 2020 se montent à CHF 1'748'000 et sont en hausse par rapport au 31 décembre 2019 (CHF 1'580'000).

121. Les primes d'assurance facturées aux membres, comptabilisées à la date de facturation dans des comptes transitoires, ne sont pas considérées comme des revenus car elles sont intégralement reversées aux assureurs.

Revenus

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000
Revenus bruts	11 434	14 826
Charges	10 342	9 120
PERTE/REVENU NET	1 092	5 706
Attribué aux réserves de la façon suivante:		
- Ordinaire	160	17
- Extraordinaire	932	5 689
TOTAL	1 092	5 706
Revenus net La Mutuelle /Dépôts des membres auprès de La Mutuelle	0,27%	1,43%
Taux d'intérêt proposé /payé sur le compte de dépôts en CHF proposé par La Mutuelle	0,10%	0,20%

122. La proposition du Conseil d'administration relative à la distribution de l'excédent de recettes est détaillée en page 14 du présent rapport annuel.

NOTE 20 : Charges de fonctionnement

	31.12.2020 en CHF 1 000	31.12.2019 en CHF 1 000	Variation
Frais de personnel	2 379	2 594	-8%
Frais financiers	1 176	577	104%
Frais généraux	130	130	-
Frais informatiques	242	285	-15%
Assurance sur prêts	900	878	3%
Dépenses d'appui ONUG	344	380	-9%
TOTAL	5 171	4 844	7%

123. Les frais financiers sont en hausse de 104% principalement en raison des coûts liés aux intérêts négatifs (CHF 591'000) et de la perte latente de change enregistrée sur l'évaluation du Fonds fiduciaire, conséquence de la baisse du USD contre le CHF (CHF 485'000).

124. Les frais informatiques sont en baisse de 15%. Cette réduction concerne le GPAFI, les dépenses 2019 ayant été principalement liées à la mise à niveau de la version du système informatique et l'implémentation d'un contrat de mise à jour annuelle.

NOTE 21 : Comparaison budgétaire

125. Le Conseil d'administration approuve tous les ans un budget de dépenses de fonctionnement lié à un plan de travail et aux futurs développements. Le

budget mentionne les limites maximales autorisées en CHF pour les dépenses de fonctionnement par ligne budgétaire. Tous les projets importants et les dépenses qui résultent doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

126. Concernant La Mutuelle, les dépenses réelles des deux fonds sont combinées en CHF pour pouvoir être comparées aux dépenses budgétisées, sans cependant présenter la répartition des dépenses réelles entre les deux Fonds.

127. Les dépenses liées aux intérêts négatifs affichent un déficit budgétaire de CHF 76'000 en raison de la comptabilisation des intérêts négatifs courus de CHF 140'000 sur l'investissement «Cash deposit» en CHF auprès de Crédit Suisse, charge non budgétée.

Etat comparatif des dépenses budgétisées et des dépenses effectives

(en CHF 1 000)	2020			2019		
	Budget	Réel	Variation	Budget	Réel	Variation
Frais de personnel	2 605	2 379	226	2 868	2 594	274
Frais généraux	620	474	146	853	654	199
Frais informatiques	299	242	57	352	285	67
Assurance sur prêts	1 000	900	100	1 010	878	132
Intérêts négatifs	515	591	-76	456	450	6
Frais global custody	65	38	27	65	39	26
Charges ne relevant pas du budget						
- intérêts payés sur les comptes		4 804			3 753	
- pertes sur prêts		178			219	
- autres frais financiers		547			88	
- dotation aux provisions		160			131	
- amortissement immobilisations		29			29	
TOTAL		10 342			9 120	

NOTE 22 : Informations relatives aux parties liées

128. Les membres de l'AMFI se réunissent une fois par an en Assemblée Générale ordinaire afin d'approuver la gestion de l'exercice précédent et de déterminer les politiques générales de gestion de l'AMFI.

129. Le Conseil d'administration administre l'AMFI et est composé de 7 membres élus par l'Assemblée Générale. Chaque Organisation affiliée, soit douze au total, délègue un représentant qui participe aux réunions du Conseil en ayant une voix consultative.

130. Le Comité des crédits se compose de tous les membres du Conseil d'administration.

131. Le Comité d'investissements se compose du Trésorier, du Trésorier-adjoint, d'un membre du personnel de l'une des organisations affiliées, du Secrétaire exécutif, du Chef du GPAFI, du Fonctionnaire aux investissements et du Fonctionnaire aux prêts. La composition du Comité d'investissements doit être approuvée par le Conseil d'administration.

132. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI sont recrutés selon les procédures en vigueur au sein de l'Office des Nations Unies à Genève et leur nomination doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle et le Chef du GPAFI agissent conformément au Chapitre 9 des Statuts ainsi qu'aux dispositions du Règlement interne.

133. Le Secrétaire exécutif de La Mutuelle (grade P5), qui est à l'heure actuelle également Responsable du GPAFI, est assisté dans sa tâche par le Fonctionnaire aux investissements (grade P4) et le Fonctionnaire aux prêts (grade P3). La rémunération globale comporte le salaire net et l'ajustement de poste, et s'est élevée durant l'année à CHF 529'030 (CHF 527'397 au 31 décembre 2019).

134. Les membres du Conseil d'administration, des Comités et les Représentants ne perçoivent aucune rémunération de l'AMFI.

135. Les membres du Conseil d'administration, des Comités, les Représentants et le personnel de l'AMFI peuvent obtenir des prêts, effectuer des dépôts et contracter des assurances dans des conditions similaires aux autres membres. Dans le cas où un membre du Conseil d'administration soumet une demande de prêt qui nécessite l'accord du Comité des crédits, celui-ci n'est pas autorisé à prendre part à la réunion du Comité. Les demandes de prêts soumises par le Secrétaire exécutif et le Chef du GPAFI doivent être approuvées par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, le total de ces prêts se monte à CHF 862'187 (CHF 904'945 au 31 décembre 2019), et le total des dépôts à CHF 1'336'168 (CHF 1'246'711 au 31 décembre 2019). Certains membres du Conseil d'administration et des Comités, de même que certains Représentants et membres du personnel de l'AMFI utilisent les services du GPAFI.

Note 23 : Informations sectorielles

136. Comme décrit sous la Note 3.13, La Mutuelle dispose de deux fonds internes indépendants, l'un en CHF et l'autre en USD. Par conséquent, l'information sectorielle est fondée sur les activités de chaque fonds et présentée dans les tableaux V à VIII.

137. La seule activité du GPAFI est le courtage dans le domaine des assurances de personnes.

NOTE 24 : Evénements postérieurs à la date du bilan :

138. Aucun évènement postérieur à la date de clôture avec un impact significatif sur les états financiers de l'exercice 2020 n'est à relever après la signature des états financiers et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation en date du 20 avril 2021.



RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres sur les
états financiers 2020

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des Mutuelles des Fonctionnaires Internationaux des Nations Unies et Agences Spécialisées, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de la performance financière pour l'exercice arrêté à cette date, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et les notes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 (pages 16 à 47) sont conformes aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing. Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les International Standards on Auditing, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Sous réserve de l'approbation préalable des états financiers 2019 par l'Assemblée Générale des membres, nous recommandons d'approuver les états financiers 2020.

PricewaterhouseCoopers SA



Nicolas Biderbost
Expert-réviseur



Ludovic Derenne
Expert-réviseur

Genève, le 21 mai 2021